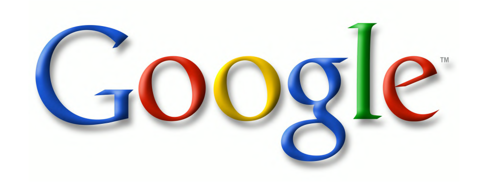
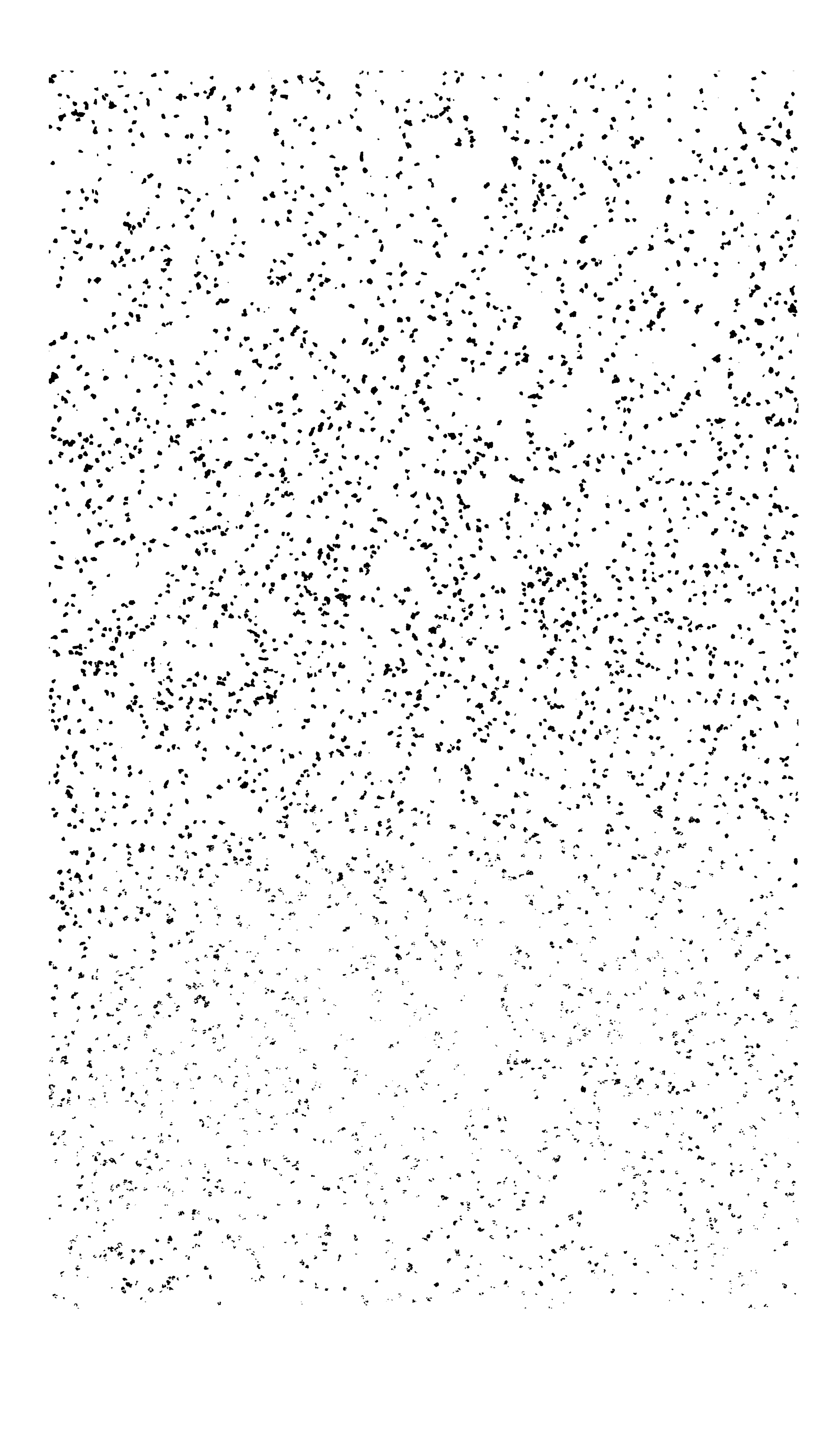








Maurice ALLINNE
Aqua-fortiste

Abbé A. LOISEL
Professeur à l'Institution Join-Lambert

La Cathédrale de Rouen avant l'Incendie de 1200

LA TOUR SAINT-ROMAIN



ROUEN
IMPRIMERIE LECERF FILS
1904

LA CATHÉDRALE DE ROUEN

avant l'Incendie de 1200

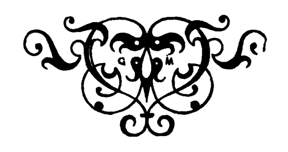
LA TOUR SAINT-ROMAIN

Maurice ALLINNE
Aqua-fortiste

Abbé A. LOISEL
Professeur à l'Institution Join-Lambert

La Cathédrale de Rouen avant l'Incendie de 1200

LA TOUR SAINT-ROMAIN



ROUEN
IMPRIMERIE LECERF FILS
1904

PRÉFACE

En présentant principalement au public normand nos travaux sur la Cathédrale de Rouen, il nous a semblé que nous nous acquittions d'un devoir filial envers les constructeurs de ce noble édifice qui manifeste encore l'idéal, l'art et la vie de nos ancêtres.

Dans son état actuel, la Cathédrale de Rouen, par le jeu savant de ses perspectives, l'étonnante acuité de son pittoresque, la précision de son élégance, apparait dans son ensemble comme le développement logique du sens esthétique de la race. Même après les adjonctions, les remaniements et les modifications qu'amenèrent les siècles, on retrouve partout ce goût inné de la verticale, ce sublime des aplombs qui créent le charme sévère propre aux œuvres normandes.

Si nous nous défendons de présenter ici une monographie complète de notre objet, nous pensons cependant qu'il faut y voir le premier fascicule d'une série d'études entreprises dans ce but. Ainsi, les quelques lacunes que nous avons été obligés de conserver dans ce travail, pour ne pas en détruire l'unité, se trouveront comblées par ailleurs.

Enfin, nous nous faisons une obligation de remercier M. l'abbé Vacandard, dont la haute compétence dans l'histoire de la primitive Eglise de Rouen, en particulier, nous a été d'un indispensable et précieux secours.



CHAPITRE I

LES ORIGINES JUSQU'A L'INVASION NORMANDE

A l'arrivée de César en Gaule, les Calètes et les Véliocasses (Vexin) étaient compris parmi les peuples établis sur le territoire nommé Belgium (Belgique) [1].

Après la conquête romaine, ces peuples formèrent deux des soixante cités de la Gaule [2].

Auguste, voulant affermir cette conquête, modifia les divisions de la Gaule : les deux cités des Calètes et des Véliocasses furent alors enlevées à la Belgique et données à la Lyonnaise [3].

Vers la fin de l'Empire romain, le christianisme s'organisant territorialement adopta pour ses diocèses les divisions de l'ordre civil; la civitas Rotomagensium devint le diocèse de Rouen, et l'évêque plaça son siège épiscopal au chef-lieu de la cité, l'antique Ratumacos des Véliocasses [4],

1. E. Desjardins : *Géographie de la Gaule romaine*, tome I, p. 344-345; tome II, p. 500-501.

2. E. Desjardins, ouv. cité.

César applique le mot civitas aux peuples de la Gaule qui, jouissant encore d'une certaine autonomie, subsistèrent sous la domination romaine. (A. Longnon : *Géographie de la Gaule au VI[e] siècle.*)

3. Dans le Conventus qu'il tint à Narbonne en l'an 27 avant l'ère chrétienne (727 de Rome), et où il fit le recensement des trois Gaules que son père avait vaincues. (E. Desjardins, ouv. cité, tome III, p. 154, p. 170.)

4. V. *Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale*, par Moret et Chabouillet, 1889, monnaies portant au droit Suticos et au revers Ratumacos.

dont le nom sous la domination romaine s'était légèrement altéré en devenant Ratomagus ou peut-être Rotomagus[1].

Au moment où le christianisme s'y introduisit, Rouen était devenue métropole de la seconde Lyonnaise[2].

Plus tard, vers 385, Théodose scinda la seconde Lyonnaise et distribua les cités qui relevaient d'elle entre deux métropoles, Rouen et Tours. Rouen conserva son rôle et son rang, mais pour la nouvelle seconde Lyonnaise seulement.

Au point de vue ecclésiastique, Rouen ne fut réellement métropole qu'au v[e] siècle[3], car si le pape Innocent, dans sa

---

Sur l'orthographe du nom de cette peuplade gauloise, voyez BOISSIEU : *Inscriptions antiques de Lyon,* p. 409 : « Ex civitate Veliocassium. » Cf. E. DESJARDINS, *Géographie de la Gaule romaine*, t. II, p. 461, n° 4.

1. L'itinéraire d'Antonin (IV[e] siècle) donne Ratomago (E. DESJARDINS, ouv. cité, t. IV, p. 61); la table de Peutinger offre pareillement Ratumagus (*ibid.*, t. IV, p. 74, reproduction photographique); Ptolémée (II[e] siècle) présente Ratomagus ou Rotomagus (*ibid.*, t. III, p. 352). Le plus ancien manuscrit connu (IX[e] siècle) du *de Laude Sanctorum* de saint Victrice porte aussi Rotomagensem civitatem (cap. II, p. 16, éd. Tougard).

A une époque indéterminée, que A. Le Prevost pensait pouvoir être contemporaine de l'élévation de Rouen au rang de métropole, Lillebonne (Juliobona) fut placée sous sa juridiction. Ceci explique la grandeur de la nouvelle civitas Rotomagensium, et par suite du diocèse de Rouen, dont le territoire s'étendait de Pontoise à la mer et de la Bresle à la Risle. Ce territoire formait dès l'époque mérovingienne quatre pagi : le pagus Rotomagensis, le pagus Vilcassinus, le pagus Caletus et le pagus Tellaus (Roumois, Vexin, pays de Caux et Talou). (A. LONGNON : *Atlas historique*, p. 97. — A. LE PRÉVOST : *Anciennes divisions territoriales de la Normandie*, 1838. — Le même : *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Normandie*, 1840, t. XI. — Le même : *Mémoires et notes pour servir à l'histoire du département de l'Eure*, 1862-1869.

2. Sous Dioclétien, au partage de l'Orbis Romanus en 286, puis en 292. Ce fut en 297 que se serait accompli, selon Mommsen, ce changement administratif. (MOMMSEN : *Verzeichnis*, etc. — E. DESJARDINS : *Géographie de la Gaule*, t. III, p. 460-462.)

3. Au temps de saint Victrice, la hiérarchie est loin d'être parfaitement organisée dans l'Eglise des Gaules. Les évêchés achevaient de se constituer, dans chaque cité, d'une façon à peu près indépendante. On n'aperçoit guère

décrétale à l'évêque de Rouen saint Victrice[1], du 15 février 404, indique les droits du métropolitain, il n'en précise pas le rôle[2].

Boniface (418-422) paraît avoir été le premier pape qui voulut résolument faire fonctionner le système métropolitain en Occident[3].

Le christianisme fut introduit dans le diocèse par saint Nicaise, l'apôtre du Vexin, martyrisé avant son arrivée à Rouen. Dans le martyrologe d'Usoard (IXe siècle)[4], il porte le nom de presbyter « prêtre », et le Vexin y est indiqué comme le lieu de son martyre[5]. Il ne fut donc point le premier évêque de Rouen. Ce rôle fut rempli par saint Mellon, dont le nom figure d'ailleurs en tête des évêques de Rouen sur toutes les listes épiscopales antérieures à la fin du XIe siècle[6].

---

le lien qui les unit, sauf l'autorité morale qu'exerçaient sur leurs collègues, en vertu du privilège de l'âge, les plus anciens titulaires. (Mgr DUCHESNE : *Fastes épiscopaux*. — Abbé VACANDARD : *Saint Victrice*, 1904.)

1. Abbé VACANDARD : *Saint Victrice*, ouv. cit., p. 119.

2. Cette décrétale visait l'habitude, prise à cette époque par le clergé des Gaules et d'Espagne, de considérer l'autorité ecclésiastique de Milan comme un tribunal supérieur et ordinaire. Aussi, dans la décrétale, les évêques sont invités à traiter entre eux, sans sortir de leurs provinces (sauf faculté de recours à Rome), les affaires ecclésiastiques qui offrent quelque gravité. Cette influence tenait à ce que Milan avait été la résidence impériale officielle de l'empire d'Occident. (Mgr DUCHESNE. —Abbé VACANDARD : *Saint Victrice* — JAFFÉ : *Regesta*, 286. — MIGNE : *Patrologie latine*, t. XX, col. 468.)

3. Ep. ad Hilarium Arelat, cap. I. — JAFFÉ : *Regesta*, 362. — MIGNE : *Patrologie latine*, t. XX, col. 772.

> « Per unamquamque provinciam jus metropolitanos singulos habere debere ». V. Abbé VACANDARD : *Saint Victrice*.

4. Manuscrit original. (Bibliothèque nationale, fonds latin, n° 13745.)

5. Abbé VACANDARD : *Liste chronologique des archevêques de Rouen* (*Revue catholique de Normandie*, janvier 1904). — Abbé SAUVAGE : *Elenchi episcoporum Rotomagensium dans Analecta Bollandiana*, t. VIII (1889).

6. Abbé VACANDARD : *Liste chronologique*, ouv. cit.

On peut croire que ce dernier ne construisit pas d'édifice spécial[1], mais appropria plutôt une maison où il installa d'une façon sommaire et provisoire le siège du culte naissant[2].

La première Cathédrale dont il est fait mention est celle de saint Victrice. En effet, cet évêque, qui siégea à Rouen à la fin du IVe siècle et aux premières années du Ve siècle, dit

1. L'abbé Sauvage était convaincu que l'église édifiée par saint Mellon au IIIe siècle devait être en dehors de l'enceinte de la ville, parce que les Romains ne permettaient pas d'élever dans les murs des temples à des dieux autres que ceux de l'empire, et à cause du parti que les chrétiens avaient tiré des lois romaines relatives aux sépultures, pour se créer des asiles où ils pouvaient pratiquer assez librement leur culte. (Voir les travaux de MM. DE ROSSI et Paul ALLARD sur *Les Catacombes romaines et les Communautés des fossores.*) Or, dit l'abbé Sauvage, saint Evode fut enterré dans la cathédrale : Sepultus est autem Sanctus Dei in ecclesia beatæ Mariæ semper Virginis ubi sedes episcopalis. (*Acta S. Evodii ex ms. Rothomogensi, auctore anonymo. Acta sanctorum, 8 octobre*, t. IV, p. 248.) C'est qu'alors le siège épiscopal n'était donc point où il est maintenant, puisque l'emplacement actuel de la Cathédrale se trouve dans le périmètre de la cité antique, et que par conséquent l'évêque Evode ne pouvait y être inhumé, car la vieille loi romaine *In Urbe ne sepelito* était alors encore en vigueur dans les Gaules. L'argument de l'abbé Sauvage est mal fondé; le texte dont il est tiré n'est pas antérieur à la fin du XIe siècle, et n'a par conséquent aucune valeur historique. (VACANDARD : *Liste chronologique des Archevêques.*) D'ailleurs, les premiers évêques de Rouen furent inhumés en dehors de la ville, soit à Saint-Gervais, soit dans l'église Sainte-Marie qui devint Saint-Godard, ou bien dans le monastère de la Sainte-Trinité qui devint plus tard l'abbaye de Saint-Ouen. Ajoutons pour terminer que M. l'abbé Sauvage plaçait cette première Cathédrale bâtie par saint Mellon sur l'emplacement de l'ancienne église Sainte-Marie, dite aujourd'hui de Saint-Godard. (Abbé SAUVAGE : *Actes de saint Mellon*, p. 253; Rouen, 1884.)

2. Vers l'an 300. (Abbé VACANDARD.)

Les *Actes de saint Mellon* disent : S. Mellonus « illis temporibus primam ecclesiam ubi suscitatus fuit Precordius, construxit, quam in honorem Sanctissimæ Trinitatis Almæque Virginis Mariæ consecravit. » (*Vita Sancti Melloni Archiepiscopi Rothomagensis ex vetustissimo legendario ms. Acta Sanctorum, 8 octobre*, t. IX, p. 560, 1869.) Ces Actes publiés par les Bollandistes et par l'abbé Sauvage : *Les Actes de saint Mellon, premier évêque de Rouen*, 1884, ne sont pas antérieurs au XIIe siècle. Ni l'auteur de *Acta archiep. Roth. bibl. Rouen*, ms. Y, 27 (livre d'Ivoire), p. 26, ni celui des *Vitæ Sanctorum* (livre Noir), Bibl. Rouen, ms. Y, 41, ni Orderic Vital ne les connaissent. D'après M. l'abbé Vacandard, leur valeur historique est nulle.

dans son homélie *de Laude Sanctorum*, parlant de l'église de la cité, *ecclesiam civitatis* : « Fundamenta jecimus, parietes in longum duximus[1]. » Il est naturel de penser que le christianisme se développant, le local primitif était devenu trop étroit; aussi saint Victrice dut-il songer à élever un édifice plus important.

Cette Cathédrale devait se trouver, dès sa fondation, sur l'emplacement de l'édifice actuel, car saint Victrice donne à entendre que pour y accéder il fallait pénétrer dans l'enceinte de la ville[2], et il l'appelle : « l'église de la cité : ecclesiam civitatis[3] ».

En 1846, l'abbé Cochet crut avoir retrouvé les fondements et une partie des assises de l'église de saint Victrice dans la crypte de Saint-Gervais[4]; mais cette opinion, qui ne repose en somme que sur le vocable dont cette crypte jouit depuis un temps indéterminé, ne paraît pas suffisamment justifiée, selon M. l'abbé Vacandard[5]. Elle est en tout cas contraire au texte du *de Laude Sanctorum*[6].

---

1. Migne : *Patrologie latine*, t. XX, p. 457.

2. Si quis sæcularium principum nostram nunc viseret civitatem... matres tecta complerent... At vero, cum Martyrum triumphus et pompa virtutum nostra tecta succedunt. (*De Laude Sanctorum*, cap. XII.)

3. *De Laude Sanctorum*, cap. II.

Au IVe siècle et même plus tard en Gaule, les villes épiscopales n'avaient qu'une paroisse, qui était la Cathédrale (Abbé Vacandard : *Saint Victrice*, p. 107.)

4. Abbé Cochet : *La Normandie souterraine*, p. 45. — Paul Allard : *Les Cryptes dans Rouen illustré*, t. I, p. 4; Rouen, 1880.

5. Saint Victrice a pu construire, au centre du premier cimetière chrétien de la cité, une chapelle destinée à recevoir les restes de ses prédécesseurs, saint Mellon et saint Avitien. Il lui était facile aussi de détacher du trésor de la Cathédrale, en tout ou en partie, pour en doter le nouveau sanctuaire, les reliques de saint Gervais et de saint Protais. De là le vocable que l'édifice aurait reçu. Mais nous devons reconnaître qu'aucun document ne nous permet de décider si cette œuvre est la sienne ou celle d'un de ses successeurs. (Abbé Vacandard : *Saint Victrice*, p. 108.)

6. Le *de Laude Sanctorum*, homélie provenant d'un manuscrit de l'abbaye de Saint-Gall. Il a été imprimé d'après le manuscrit original par l'abbé Le-

Ainsi on peut donc supposer que l'église élevée par saint Victrice fut construite sur l'emplacement même de la Cathédrale actuelle, mais cela sans preuves. Cependant, puisque l'édifice nouveau est indiqué dans l'homélie de saint Victrice comme se trouvant dans la cité, on ne saurait penser qu'il fût ailleurs qu'à l'endroit où se trouve maintenant la Cathédrale. Cette Cathédrale était alors placée près du carrefour des quatre grandes voies romaines[1] qui traversaient Rouen.

Il n'est rien resté de cet édifice primitif, et dans les fouilles on n'a pas été sûr de rencontrer ses fondations. En février

---

bœuf : *Recueil de divers écrits pour servir d'éclaircissement à l'histoire de France*, t. II, p. XIV-LII; Paris, 1758. Une traduction française, précédée d'une préface, a été publiée à Auxerre en 1763.

1. Ces voies romaines étaient :

1° Le chemin de Rome par Ritamagus (Radepont), Petromantalum (Magny), Lutetia (Paris), Agedicum (Sens), Augustobona (Troyes), Lugdunum (Lyon). Il quittait Rouen par la rue Eau-de-Robec et par la chaussée devenue rue Martainville;

2° Le chemin, suite du premier, conduisant à l'embouchure de la Seine par Lotum (Caudebec-en-Caux), Juliobona (Lillebonne), Caracotinum (Harfleur). Après avoir traversé Rouen par la grande rue, il sortait par la porte Massacre ou Cauchoise, longeait les rues Cauchoise et Saint-Gervais pour gravir la côte du Mont-aux-Malades;

3° Le chemin qui conduisait à Rome par Paris passant par Uggate et Mediolanum (Evreux). Ce chemin prenant son point de départ au carrefour sacré, sur lequel s'est élevée plus tard la Cathédrale, suivait la rue Grand-Pont et traversait la Seine soit en bateau, soit sur un pont de bois;

4° La voie servant pour la Picardie. Elle sortait par la porte Sainte-Apolline, au carrefour de la Crosse. Connue sous le nom d'Aube-Voie (Alba-Via), dans toute la traversée du faubourg romain (l'antique suburbium) elle montait la côte par Bihorel.

Abbé COCHET : *La Seine-Inférieure historique et archéologique*, p. 482-483 (1864).

Bibliographie. — RONDEAUX DE SETRY : *Plan de Rouen, Notes et extraits de manuscrits* (1790).

GOSSEAUME : *Recherches sur la topographie de la ville de Rouen et sur ses accroissements successifs* (1819).

1829[1], en creusant au pied de la Tour de Beurre, pour élever un contrefort destiné à étayer le grand portail, on trouva un mur en blocage et en briques paraissant romain, passant sous la tour elle-même de l'est au nord-ouest. De même, dans l'établissement des fondations d'un contrefort semblable à élever vers la tour Saint-Romain en septembre 1830[2], on rencontra quelques débris de sculptures et des restes de fondations romaines. Mais ces vestiges à peu près insignifiants[3], et dont l'assimilation avec cet édifice n'est pas prouvée, ne sauraient nous donner la plus légère idée de notre Cathédrale latine; puis aussi, les textes sont muets sur son existence et sa durée, car il nous faut arriver jusqu'à l'époque normande pour trouver dans les chroniques mention de notre église.

A l'époque des invasions normandes, nous ne savons pas quels dommages lui furent causés; nous y voyons seulement relaté le fait de l'incendie[4], puis de la destruction de la ville

1. De la Quérière : *Description historique des maisons de Rouen*, II, 130 (1841).

2. De la Quérière : *Description historique*, ouv. cité, t. II, p. 130.

Journal de Rouen, 19 septembre 1832 : « Lorsque l'on construisit les fon-
» dations du portail, on détruisit en partie celles d'un édifice antérieur,
» qui reposaient sur un ancien mur romain, semblable, par sa construc-
» tion et ses matériaux, aux vestiges du même genre découverts, il y a
» peu d'années, sous la Tour de Beurre. Ces témoignages antiques de la
» domination romaine se prolongent sous le sol actuel de l'aître de Notre-
» Dame, et peut-être se rattachaient-ils jadis au monument des mêmes
» époques, dont les travaux de Saint-Herbland firent naguère retrouver des
» restes considérables. » E.-H.-L. (Langlois.)

3. Tuiles romaines trouvées aussi lors du creusement du caveau destiné à servir de sépulture au cardinal de Bonnechose, dans l'espace entre l'empattement de la chapelle actuelle Saint-Pierre-Saint-Paul et un épais massif qui, selon l'abbé Sauvage, avait dû servir d'assise à la chapelle correspondante de l'église consacrée par l'archevêque Maurile en 1063.

(Abbé Sauvage : *Les souterrains de la Cathédrale*, p. 21-22; Rouen, 1889.)

4. Anno Dominicæ Incarnationis DCCCXLI, Indictione IV, quarto Idus Maii, venerunt Nortmanni, Oscheri quoque dux. Pridie Idus Maii incensa est ab eis urbs Rothomagus. (*Fragmentum chronici Fontanellensis sive sancti*

et des monastères; mais comme il n'est pas particulièrement question de la Cathédrale, nous ne pouvons affirmer qu'elle ait péri dans les flammes.

Avec l'établissement définitif des Normands, les documents deviennent plus nombreux et plus précis. D'ailleurs, on pourra étudier — ce qui est plus intéressant encore — le monument lui-même.

Wandregisili, auctore coætaneo monacho Fontanellensi, ab anno Christi DCCCXLI usque ad annum DCCCLVI.) — (Dom Martin Bouquet : ***Recueil des historiens des Gaules***, t. VII, p. 40; Paris, 1749.) — V. Annales Ordinis s. Benidicti. Auctore Donno Johanne Mabillon, tomus II, lib. XXXII, p. 620; Paris, 1704.

Danica Gens... : celeberrimam etiam Metropolim, quam antiquas Rotomagum vocari instituit, perempto præsule, prostrato populo et milite, succensis mœnibus, muris solo tenùs eversis, funestà crudelitate cepit. (*Chronicon Fontanellense*. — D'Achery : *Spicilegium*, tomus II, caput II, p. 284; Paris, 1723.)

Anno DCCCXLI. — Intereà piratae Danorum ab Oceano Euripo devecti, Rotumam (Rotomagum) irruentes, rapinis, ferro, ignique bacchantes, urbem, monachos, reliquumque vulgum et cœdibus et captivitate pessumdederunt. (*Annales Francorum* vulgo Bertiniani dicti.) — (Dom Martin Bouquet : *Recueil des historiens des Gaules*, t. VII, p. 59; Paris, 1749.)

842. — Translatio S. Audoëni quando Nortmanni vastaverunt Rothomagum, succenderunt Monasterium eius Idibus Maij. (*Chronicum Rothomagense*, sublatis minus necessariis ab anno Christi primo ad 1344.) — (Labbe : *Novæ bibliothecæ*, t. I, p. 365; Paris, 1657.)

CHAPITRE II

LA CATHÉDRALE DU XIe SIÈCLE

Il ne nous est parvenu aucun renseignement sur les travaux qui ont pu être faits à la Cathédrale du temps des ducs Rollon et Guillaume Longue-Epée. Il nous faut arriver au règne de Richard Ier pour en trouver mention. On peut, croyons-nous, appliquer à la Cathédrale le passage de Dudon de Saint-Quentin, relatif à un monastère dédié à la mère de Dieu (c'est-à-dire au collège des chanoines vivant sous une règle commune), que ce prince aurait augmenté considérablement[1]. Dans les *Cronicques de Normendie*, nous trouvons en effet, la phrase suivante : « Le duc Richard fist croistre et haulcer de la moittyé et de plus le moustier de Nostre-Dame de Rouen[2]. Enfin, Robert Wace, dans son *Roman de Rou*, précise davantage : « l'Iglise de l'arceveskie[3] ».

Quelle fut l'importance de ces travaux? Nous ne sau-

1. Northmannicæ regionis ecclesias sumptu reædificans proprio monasticis rebus adornavit, plurimaque Francicæ telluris templa mirifice contruxit proprii muneris thesauro. Rothomagensi namque urbe in honore Genitricis Dei ampliavit mirabile monasterium, longitudinis, latitudinisque, atque altitudinis honorifice exspatiatum incremento. — *Dudo decamus S. Quintini Viromandensis* : de moribus et actis primorum Normanniæ ducum libri tres. — (Migne : *Patrologiæ cursus completus*, t. CXLI, col. 749.)

2. *Les Cronicques de Normendie*, fol. xxvi ; Rouen, 1487.

3. Vers 5851 : L'iglise de l'arceveskie,
De mensum (mesure), plus riche fie,
Fist abatre è fere grainur (plus grande)
A la Mère de Nostre-Seignur ;
Plus lunge la fist è plus lée,
Plus haute è miex empaventée (mieux pavée).

Robert Wace : *Roman de Rou*, publié par Frédéric Pluquet, t. I, p. 296 ; Rouen, 1827.

rions le dire ; mais comme Orderic Vital nous apprend que l'archevêque Robert[1], fils de ce même Richard I[er], fit construire une nouvelle Cathédrale[2], nous pensons qu'il ne faut voir dans les travaux en question que de simples travaux de restauration ou d'amélioration tout au plus. Seule, la Cathédrale dont la construction est attribuée à l'archevêque Robert de Normandie, nous paraît avoir été considérée dès lors comme une œuvre nouvelle[3]. Bien qu'Orderic Vital

---

1. Archevêque de Rouen de 989 à 1037.

2. Multas igitur eleemosynas pauperilus erogavit, ecclesiamque metropolitanam in urbe Rothomagensi sanctæ Dei genetrici a fundamentis inchoavit, quam magna ex parte consummavit. (Orderic Vital : *Historia ecclesiastica*, publiée par A. Le Prevost, l. V, t. II, p. 365; Paris, 1840.)

L'archevêque Robert de Normandie fut inhumé dans l'église Saint-Pierre, à Chartres. L'inscription suivante, encastrée actuellement dans le mur du côté sud de l'église, près l'autel de saint Laurent, le martyr, relate la construction de la Cathédrale :

HIC JACET
ROBERTUS FILIUS
RICHARDI PRIMI DUCIS
NORMANIÆ I[us] COMES
EBROÏCENSIS ET ARCHIPRAESUL
ECCLESIÆ ROTHOMAGENSIS QUAM
A FUNDAMENTIS MAGNIFICAM
CONSTRUXIT OBIIT ANNO 1037

Bouquet : Epitaphe d'un archevêque de Rouen dans une église de Chartres. (*Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, t. VII, p. 87.) — Le même texte est publié dans la *Gallia christiana*, avec une très légère différence : Magnifice exstruxit, au lieu de Magnificam construxit. (*Gallia christiana*, t. XI, col. 27-28 ; Paris, 1759.)

Nous trouvons cette construction encore relatée en des termes analogues dans Mabillon : Rotbertus..... Ecclesiam enim præsentem miro opere et magnitudine, ædificare cœpit. — Mabillon : *Vetera analecta* (*Acta archiepiscoporum Rothomagensium*), p. 224 ; Paris, 1723.

3. Dom Pommeraye écrit, d'après Dudon de Saint-Quentin, que Richard I[er] fit hausser l'église de Rouen, et son fils Robert, qui fut archevêque, la fit achever au chœur en la partie orientale (*Histoire de la Cathédrale de Rouen*, p. 19). — Dom Duplessis (*Description géographique et historique de la Haute-Normandie*, p. 24) et H. Langlois (*Notice sur l'incendie de la*

mentionne que ce prélat vit élever avant sa mort une grande partie de la nouvelle église, la Cathédrale ne fut sans doute achevée que longtemps après.

En effet, les textes nous apprennent que l'église fut terminée sous l'épiscopat de Maurile[1]. Ce même archevêque en célébra d'ailleurs la dédicace, en 1063[2], en présence de Guillaume-le-Conquérant et des évêques suffragants, ainsi que le rapporte Orderic Vital.

Les historiens de la Cathédrale aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, ne trouvant pas de textes relatifs à une reconstruction postérieure, crurent que l'édifice actuel était celui dont nous

---

Cathédrale de Rouen, p. 144) citent les mêmes travaux, mais indiquent comme source de ce renseignement l'ancienne chronique de Normandie. Nous n'avons trouvé cette mention ni dans Dudon de Saint-Quentin, ni dans Guillaume de Jumièges, ni dans les *Cronicques de Normendie*, et en tous cas cela est contraire aux textes tirés d'Orderic Vital et des *Acta archiepiscoporum Rothomagensium*, qui précisent tous deux la nouveauté des travaux exécutés sous l'épiscopat de Robert de Normandie.

1. (Maurile, archevêque, de 1055 à 1067.) — Hic ecclesiam a Rotberto archiepiscopo incœptam complevit, et adstante Willelmo Normannorum duce, postea anglorum rege, cum omnibus suffraganeis suis, concilium in Rotomagensi ecclesiâ de castitate conservenda, et ceteris sanctorum patrum institutionibus pastorum incuriâ negligenter postpositis, viriliter restituendis religiosè celebravit. — MABILLON : Vetera Analecta (*Acta archiepiscoporum Rotomagensium*, p. 224. Paris. 1723). — Le rédacteur de la *Gallia Christiana*, qui cite ce texte, ajoute : ipso eodem anno 1055, t. XI, col. 30; Paris, 1759.

2. ..... Postea perfectâ ecclesiâ, dedicavit eam adstante Willelmo Normannorum duce anno 1063 Dominicæ Incarnationis, regnante Henrico nobilissimo rege Francorum, adstantibus etiam comprovincialibus episcopis, scilicet Odone Bajocensi, Johanne Abrincensi, Hugone Lexoviensi, Guillelmo Ebroacensi, Ivone Sagiensi, Gaufrido Constantiniensi, ceterisque venerabilibus abbatibus. — MABILLON : *Vetera Analecta* (*Acta archiepiscoporum Rothomagensium*), p. 224; Paris, 1723.

V. la *Gallia Christiana*, qui corrige l'erreur relative au roi de France, (*l. Philippo*), t. XI, col. 30; Paris, 1759.

Ce texte se trouve aussi dans un manuscrit de la Bibliothèque de Rouen. *Choniron triplex et unum*, p. 55, ms de 1654. Bibl. de Rouen, Y 124.

Anno Dominicæ incarnationis M° LX° III°, indict. II[a], metropolitanam basilicam in urbe Rotomagensi (quam Rodbertus inchoavit) Maurilius archie-

2

venons de voir l'archevêque Maurile faire la dédicace. Telle fut l'opinion de Farin[1] et de dom Pommeraye[2].

Il nous est resté bien peu de vestiges apparents de la vénérable église consacrée par Maurile, la Cathédrale ayant été reconstruite postérieurement. La coutume du Moyen-Age étant de niveler sans déblayer le terrain destiné à recevoir une construction quelconque, les substructions de cet

---

piscopus in honore sanctæ Dei genitricis Mariæ cum ingenti tripudio mense octobri dedicavit. Hic annus Henrici IV[1], imperatoris erat octavus, et Philippi filii Henrici regis Francorum quartus. (Orderic VITAL : *Historia ecclesiastica, liber quintus*; éd. A. Le Prevost, t. II, p. 373; Paris, 1840.)

Dans le *Chronicum Rotomagense* publié par Labbe, nous trouvons : 1063, Dedicatio sanctæ Mariæ Rothom. Ecclesiæ. (Chronicum Rotomagense sublatis minus necessariis ab anno Christi primo ad 1344. — LABBE : *Novæ bibliothecæ*, t. I, p. 366; Paris, 1657.)

1. « Enfin l'archevesque Robert fils du dit duc Richard l'an 989 ietta les » fondemens de ce merveilleux édifice qu'on estime aujourd'huy le plus » accompli qui soit en France et qu'on ne peut voir sans admiration : mais » l'ayant laissé imparfait, l'archevêque Maurile y mit la dernière main l'an » 1055, et le dédia en l'honneur de la sainte Vierge, l'an 1063, le 1 iour » d'octobre. » (*La Normandie chrestienne*, p. 151; Rouen, 1659.)

2. « Tout s'accorde très bien avec la vérité que je soûtiens et insinuë que » cëtte principale église a toûjours conservé sa première situation avec le » glorieux titre de Nôtre-Dame, jusqu'au temps des archevêques Robert et » du B. Maurile qui ont construit ce vaste et superbe temple que nous admi- » rons aujourd'huy, et qui fut achevé et dédié sous le nom de la Sainte Vierge » il y a plus de 600 ans, comme nous dirons. » (*Histoire de la Cathédrale de Rouen*, p. 14; Rouen, 1685.)

Dans l'édition de Farin, par L. du Souillet, l'opinion courante est un peu modifiée, car tout en admettant que l'église actuel soit l'église de Maurile, la croisée de la Cathédrale est indiquée comme ayant été jointe au corps de l'édifice après l'an 1063 et vers l'an 1100. (*Histoire de la Ville de Rouen*, III[e] part., p. 60; Rouen, 1731.)

On remarquera que cette assertion repose sur une confusion avec les travaux exécutés vers cette époque, sous l'épiscopat de Guillaume Bonne-Ame, aux maisons et au cloître des chanoines, ainsi que nous l'apprend Orderic Vital. (*Orderici Vitalis Historiæ ecclesiasticæ*, lib. V, t. II, p. 314; lib. XI, t. IV, p. 300; éd. A. Le Prevost.)

Ces erreurs ne doivent surprendre personne, les monuments du moyen-âge n'étant pas à cette époque l'objet d'études archéologiques; aussi allaient-elles persister longtemps.

édifice du XIe siècle doivent donc se trouver dans le sol, sous la Cathédrale actuelle. En effet, cette hypothèse s'est trouvée confirmée par les fouilles qui ont été pratiquées en divers endroits de l'église.

Ainsi, en septembre 1830, dans l'établissement des fondations du contrefort élevé dans le style du XVIe siècle et destiné à épauler la façade de la Cathédrale, contrefort placé entre la porte Saint-Jean-Baptiste et la tour Saint-Romain, on trouva quelques débris de sculptures pouvant être rapportés à la construction du XIe siècle. D'ailleurs, H. Langlois, auteur d'un article publié dans le *Journal de Rouen* du 19 septembre 1832[1], d'où nous avons tiré ces renseignements, le pensait aussi.

Plus tard, dans la chapelle Saint-Pierre-Saint-Paul, lors

---

1. « La fouille actuelle est nécessitée par le besoin de faire une addition aux » fondations de l'angle nord-ouest du portail, qu'elle a pour but de rendre » capables de supporter le quatrième contrefort qu'on se propose d'élever à » cette place même. On a fouillé dans une masse de sept mètres de profon- » deur avant de rencontrer une couche humide de sable mêlé d'argile, sur » laquelle reposent les bases du portail et de la tour Saint-Romain. Les » fondations de cette même tour sont moins profondes d'un mètre soixante- » dix centimètres que celles du portail. Entre ces deux fondations, on en » remarque une troisième qui leur est postérieure, et cette dernière est celle » du mur qui réunit le portail à la tour dont nous venons de parler.

» Dans le mouvement de terrain qui s'est opéré jusqu'alors, quelques » débris de sculptures, ensevelis depuis des siècles, ont revu la lumière ; » et ces fragmens archéologiques sont d'autant plus précieux, qu'on peut » incontestablement les regarder comme de curieux *spécimens* du style » architectural de l'édifice qu'a remplacé celui que nous voyons aujourd'hui, » c'est-à-dire de l'église qui fut consacrée par l'archevêque Maurile en 1063, » œuvre colossale dont la construction, qui fut de longue durée, était due » à la piété héréditaire de plusieurs de nos ducs.

» Dans la maçonnerie fondamentale de la tour Saint-Romain, on vient » de découvrir, employé comme libage, un voussoir d'archivolte décoré d'une » espèce de croix, cantonnée de quatre croix de Saint-André, ornement » assez ordinaire dans ces temps reculés et auquel on n'attachait aucune » idée mystique. Dans la fondation intermédiaire, on aperçoit un chapi- » teau de grandes dimensions, encore engagé dans les massifs, mais pas » assez pour qu'on ne puisse distinguer une partie des fleurons dont il est » enrichi. Enfin on a trouvé et déposé au chantier un autre chapiteau d'une

du creusement du caveau destiné au tombeau du cardinal de Bonnechose, on trouva un épais massif qui, selon l'abbé Sauvage, avait du servir d'assise à la chapelle correspondante de l'église consacrée par Maurile en 1063[1].

Enfin, en 1887, l'établissement d'un calorifère nécessita de nouvelles fouilles qui firent découvrir des restes plus importants de cette vieille église. Entre le chœur et la chapelle dite jadis de Saint-Jean, juste devant la grille qui ferme le bas-côté du chœur, on trouva des vestiges plus importants, que l'abbé Sauvage pensait devoir provenir d'une crypte

---

» grande richesse d'exécution, qui rappelle sous quelques rapports plusieurs
» de ceux qui décorent l'église de Saint-Georges-de-Boscherville. Ce dernier,
» employé comme blocage, était empâté d'une épaisse croûte de mortier.
» Nous espérons que M. Alavoine, qui peut plus que tout autre apprécier
» le mérite de ces reliques locales et concevoir tout le prix des inductions
» qu'on en peut tirer, s'empressera d'en enrichir le Musée monumental,
» dont la galerie va être incessamment disposée. »

Au Musée d'Antiquités de la Seine-Inférieure, est conservé un chapiteau en pierre sculpté à palmes, du XI[e] siècle, indiqué comme trouvé dans les fondations de la tour Saint-Romain, et déposé au Musée par les soins de M. Alavoine, architecte de la Cathédrale. Sur le catalogue du Musée, établi en 1845, il porte le n° 107, et sur celui de 1868, le n° 89.

Dans le même article, H. Langlois dit : « C'est dans la fondation supé-
» rieure à celle du portail que vient d'être découvert le beau chapiteau
» dont nous avons parlé en dernier lieu. Un fait qui ajoute aux éloges dus
» à M. Alavoine pour son habileté et la manière consciencieuse dont il la
» met en pratique, c'est qu'avant d'ensevelir sous le sol, soit les anciennes
» parties qu'il a découvertes, soit celles qu'il fait construire, il a soin d'en
» faire exécuter les dessins avec la fidélité la plus rigoureuse. La transmis-
» sion de ces mêmes dessins, dès aujourd'hui non moins curieux qu'utiles,
» dépose en faveur des sages prévisions de l'architecte, qui conçoit qu'à des
» époques plus ou moins éloignées de la nôtre ils pourront acquérir la plus
» haute importance, dans l'intérêt même de la conservation et de la durée
» de l'immense édifice aux réparations duquel ils se rattachent. »

Journal de Rouen, 19 septembre 1832. E. H. L (Langlois).

Par malheur, il faut toujours compter avec la négligence humaine, et nous ne savons ce que sont devenus ces dessins, assurément très intéressants pour l'histoire de la Cathédrale.

1. Abbé Sauvage : *Les souterrains de la Cathédrale de Rouen*, p. 22; Rouen, 1889.

dont la voûte aurait disparu. On en dégagea une travée très étroite[1], actuellement visible. Vers le même temps, on relevait les assises d'une absidiole en hémicycle ouverte à l'orient du croisillon nord. Ce croisillon était, lui aussi, relativement étroit, puisque ses murs latéraux ont été signalés par l'abbé Sauvage[2] et M. Coutan[3] comme ayant servi de fondations aux piliers qui divisent le transept actuel en trois nefs.

Toutes les fouilles qui ont mis à jour des restes de l'église du XIe siècle sont encore insuffisantes pour nous permettre de connaître le plan exact de cet édifice; et si le massif rencontré dans la chapelle Saint-Pierre-Saint-Paul, lors du creusement du caveau du cardinal de Bonnechose, peut se rapporter à cette construction, nous devons croire que la Cathédrale de Maurile était vaste. Elle s'étendait jusqu'au portail actuel, car en plus des substructions trouvées dans le sol, auprès de la porte Saint-Jean-Baptiste du portail occidental, une sorte de pont construit en même temps que la tour Saint-Romain est jeté entre cette tour et l'église actuelle.

Ce pont devait faire communiquer le premier étage de la tour avec la cathédrale, car on ne peut lui supposer une autre destination. Il présente de plus une particularité qui justifie cette hypothèse : c'est que le dallage qui repose sur sa voûte se trouve à la hauteur du pavage des fausses tribunes de la nef actuelle. Cela semble prouver que ces fausses tribunes actuelles sont un souvenir des tribunes qui ont dû exister dans l'église du XI[e] siècle.

Quant à l'élévation de l'église proprement dite, nous ne pouvons en parler, à cause du manque de renseignements

---

1. Abbé SAUVAGE, ouv. cit., p. 22.
   COUTAN : *Coup d'œil sur la Cathédrale de Rouen aux XI[e], XII[e] et XIII[e] siècles*, p. 8 ; Rouen, 1896.
2. Abbé SAUVAGE, ouv. cit., p. 22.
3. COUTAN, ouv. cit., p. 8.

sur ce point. Aussi nous ne pouvons savoir si elle était voûtée ou non.

On travailla encore probablement à cette église pendant le XII[e] siècle. La lettre de l'archevêque de Rouen, Hugues, à Thierry, évêque d'Amiens, en 1145, montre en effet qu'à cette date des ouvriers volontaires participèrent à des travaux que le texte ne précise point[1]. On a voulu y voir l'origine exclusive de la tour Saint-Romain[2], parce que le style de la dite tour paraît se rapprocher de cette date; mais cela n'exclut pas non plus le fait de réparations ou de constructions nouvelles à la Cathédrale.

Quoi qu'il en soit, cette église devait disparaître presque entièrement pour faire place à l'édifice actuel. Dans le même temps s'élevait la magnifique tour dite de Saint-Romain.

1. Deinde forma simili ad matrem suam ecclesiam in diocesi nostra per episcopatus nostros venire cœperunt, etc... (Ms. d'Etienne de Rouen. Bibl. nat., ms. latin 14146, fol. 167, v°.)

2. Abbé BULTEAU : *Monographie de la Cathédrale de Chartres*, t. I, p. 89, 1887.

COUTAN : *Coup d'œil sur la Cathédrale de Rouen*, ouv. cit., p. 20.



Tour Saint-Romain.

CHAPITRE III

LA TOUR SAINT-ROMAIN

I

Exposé de ses diverses attributions archéologiques.

La tour Saint-Romain[1] est ordinairement considérée comme le témoignage de l'influence prépondérante du style de l'Ile-de-France en Normandie. Rien nous semble justifier cette attribution établie seulement *à priori*, mais malgré cela adoptée par nombre d'historiens et d'archéologues. Au contraire, il nous semble plus juste de penser que loin de dériver du « style français », elle n'est que l'aboutissement naturel du style normand.

Il convient d'abord, avant de développer notre thèse, d'exposer les principales opinions des archéologues touchant l'origine et l'âge de notre tour, afin de distinguer la part de vérité qu'elles renferment.

Viollet-le-Duc note que la Cathédrale de Rouen, rebâtie pour la troisième fois pendant le cours du XIᵉ siècle, fut entièrement réédifiée pendant la deuxième moitié du XIIᵉ, dans un style qu'il appelle normand de transition. De ces constructions, il ne resterait que la tour dite de Saint-Romain, les deux chapelles de l'abside, celles des transepts et les deux portes de la façade s'ouvrant dans les

---

1. Selon M. de Beaurepaire, l'origine de cette appellation ne repose que sur une tradition populaire. (Communication orale.)

Saint Romain était et est encore de nos jours le grand patron de l'archidiocèse de Rouen. D'ailleurs, le grand portail lui-même était désigné autrefois par le peuple sous le nom de portail Saint-Romain.

deux collatéraux, ces derniers ouvrages mêmes paraissant appartenir aux dernières années du XIIe siècle[1].

En prenant connaissance des appréciations de Viollet-le-Duc sur l'école normande[2], on ne peut manquer d'éprouver quelque surprise en constatant d'autre part qu'il rattache à priori la tour Saint-Romain, édifice du XIIe siècle, au style du domaine royal avec Paris comme centre d'influence[3].

---

1. VIOLLET-LE-DUC : *Dictionnaire de l'Architecture française*, t. II, p. 361-362.

2. Avant de recueillir le sentiment de Viollet-le-Duc sur la tour Saint-Romain, il est bon de savoir ce qu'il pense de l'architecture du XIIe siècle en Normandie. « La Normandie, dit-il, possède pendant toute la période romane » et de transition, c'est-à-dire du XIe au XIIIe siècle, une architecture propre » dont les caractères sont parfaitement tranchés. Dans les édifices élevés » pendant ce laps de temps, la disposition des plans, la construction, l'or- » nementation et les proportions de l'architecture normande se distinguent » entre celles des provinces voisines. » (*Dictionnaire d'Architecture*, ouv. cité, t. II, p. 363.)

3. Viollet-le-Duc n'a pas évité le péril de la contradiction quand il constate que la Normandie fut sans rivale dès la fin du XIe siècle pour le nombre et la dimension de ses clochers. Il ajoute : « Les Normands éta- » blis sur le continent devinrent bientôt d'infatigables constructeurs. Ils » avaient pour eux la richesse d'abord, puis un esprit de suite qui man- » quait à la plupart des populations françaises; ces deux conditions étaient » également nécessaires pour ériger des bâtiments dispendieux et qui deman- » daient de longs travaux » (t. III, p. 303). Plus loin, il dit : « Il faut tou- » jours en revenir aux divisions politiques du territoire, lorsqu'il s'agit » de reconnaître les différentes écoles d'architecture au XIIe siècle. » Il cite à ce propos l'habileté des écoles française et normande, puis celles du Chartrain, du Maine et de l'Anjou; les deux premières sont placées sur le même rang (t. III, p. 351). Ainsi, la Normandie paraît désignée comme ayant eu au XIIe siècle une architecture propre, par suite présentant un caractère particulier, et cela relativement aux clochers.

Il reconnaît de plus l'influence de la Normandie sur l'école française proprement dite, à cause de la hardiesse des clochers normands, de leur parfaite exécution et de l'élévation de leurs flèches, et il ajoute que cette influence se fait sentir dans le Vieux-Clocher de la cathédrale de Chartres (t. III, p. 359). Puis, ceci l'éloignant de sa thèse « française », brusquement il pense que l'érection des clochers ne suit pas rigoureusement les styles propres à chaque division territoriale. « Jusqu'à la fin du XIIe siècle, dit-il, » le clocher est encore un édifice à part, et les établissements monastiques,

Parceque la tour Saint-Romain est une œuvre parfaite, elle devient, selon Viollet-le-Duc, l'œuvre d'un constructeur « français » : « Il est très probable, dit-il, qu'un architecte » de l'Ile-de-France a conçu et fait élever le clocher de la » Cathédrale » (t. III, p. 369). Que penser, dans ce cas, et de l'importance des divisions politiques et des apprécia-

» les cathédrales et les paroisses, faisaient souvent annexer à l'église un » clocher dont le type primitif n'était pas en rapport intime avec le style » local. Le clocher est, pendant cette période du moyen-âge, plutôt un » monument de vanité (que l'on veuille bien nous passer l'expression, » ajoute-t-il) qu'un monument d'utilité; il n'est donc pas surprenant que » l'on s'écartât quelquefois des traditions locales pour se donner la satis- » faction d'élever un édifice capable de rivaliser avec ceux de telle ville ou » de tel monastère, qui excitaient l'admiration des étrangers. Le classement » des clochers par écoles et ramifications d'écoles coïncide, de province à » province, avec les relations commerciales et politiques; ce classement suit » le mouvement naturel de ces relations. » Puis il donne une carte sur laquelle il marque les points centraux des différents types de clochers et l'étendue de leurs ramifications vers le milieu du XIIe siècle, « avant, dit-il, la » grande révolution architectonique du règne de Philippe II, révolution qui » tendit à substituer une école unique à ces écoles d'origines diverses » (t. III, p. 363). « Alors, ajoute-t-il, le type appartenant à l'Ile-de-France, » dont le centre est placé à Paris, jette des rameaux tout autour de lui : au » nord-ouest jusqu'à Rouen » (t. III, p. 365). Remarquons qu'il se garde bien d'indiquer un prototype de clocher à Paris, les faits pouvant se retourner contre lui, mais il laisse sous-entendre par son assertion que l'influence directrice, l'influence du centre, peut suppléer à l'absence de monuments. D'ailleurs, le choix d'une place si favorable a été motivé par l'idée de conformité à sa thèse de l'architecture française, où il érige en système la suprématie de l'art de l'Ile-de-France et la diffusion de son style (le style français) par l'influence royale. Par contre, il se garde bien aussi de placer le type appartenant à la Normandie à Rouen, centre de la puissance normande, ce qui est alors une contradiction avec ce qu'il vient de faire pour Paris. Il place ce prototype normand à Caen et le fait se ramifier sur les côtes, au nord-ouest jusqu'à Eu (t. III, p. 365).

Ces sont des raisons semblables qui ont dû pousser Viollet-le-Duc à poser en principe, malgré l'opinion contraire qu'il émet en maint endroit, que « les Normands n'avaient pas cet instinct des proportions que pos- » sédaient à un haut degré les architectes de l'Ile-de-France, du Beau- » voisis et du Soissonnais » (t. III, p. 358). Quel critérium esthétique invoque-t-il pour justifier cette critique? On conçoit qu'avec un tel principe, d'une application facilement subjective, on puisse aisément attribuer

tions si mesurées de la beauté et de la prépondérance du style normand au XIIe siècle?

De plus, est-il admissible de rattacher par une filiation aussi directe à l'école de France la tour Saint-Romain, qui s'élevait au centre même de la puissante domination des ducs normands, dans une ville telle que Rouen, rivale de Paris

---

dans n'importe quelle école d'architecture ce qui est bien, ce qui est « art », en un mot, à l'école française. De plus, il est à remarquer que c'est immédiatement après avoir exprimé cette critique qu'il expose l'influence que les Normands exercèrent sur l'école française proprement dite en général, et sur le Vieux-Clocher de la cathédrale de Chartres en particulier (t. III, p. 359). Tout cela nous semble bien contradictoire.

Nous ne nous attarderons pas à toutes les déductions que Viollet-le-Duc tire de sa carte des prototypes de clochers; elles sont conformes à son principe d'unité nationale et de centralisation.

Après l'étude du Clocher-Vieux de la cathédrale de Chartres et cette digression préparatoire, nous le voyons dire que ce clocher participe à la fois de l'art normand et de celui du domaine royal (t. III, p. 367). Il se souvient, en effet, de ce qu'il a dit plus haut (t. III, p. 359) de l'influence normande, mais cela ne l'embarrasse point, et pour rattacher ce monument à l'art de l'Ile-de-France, on le voit, par une fiction habile mais dénuée de preuves, supposer que l'architecte qui en a fourni le plan est sorti d'une école locale située entre Paris, Mantes et Dreux. Cette nouvelle assertion facilite, en effet, la possibilité d'établir une filiation entre cette école locale et l'Ile-de-France avec son centre placé à Paris (t. III, p. 365). En tout cas, ce n'est là qu'une affirmation arbitraire.

Relevons la subtilité avec laquelle Viollet-le-Duc veut arriver prouver le style français de la tour Saint-Romain. Nous l'avons vu dire : « Jusqu'à la » fin du XIIe siècle, les établissements monastiques, les cathédrales et les » paroisses faisaient souvent annexer à l'église un clocher dont le type pri- » mitif n'était pas en rapport intime avec le style local » (t. III, p. 363). Remarquons, en passant, le sens amphibologique de cette phrase. Puis nous le voyons donner une définition nouvelle du clocher au XIIe siècle : « Il est » le véritable monument national, dans un temps où chaque ville impor- » tante formait un noyau presque indépendant de la féodalité séculière ou » cléricale. Le clocher, ajoute-t-il, peut être considéré comme le signe du » développement industriel et commercial des cités (t. III, p. 366). » Rouen, placé par cette définition dans des conditions matérielles excellentes (esprit municipal, relations commerciales et politiques), est représenté par lui comme subissant l'influence des deux arts normand et français (t. III. p. 367). Cela ne lui suffit pas, car il veut rattacher plus directement la tour Saint-Romain à l'art de l'Ile-de-France; pour y arriver sûrement sans être

par des intérêts d'ordre économique? sans compter les difficultés politiques sans cesse renaissantes à l'époque, entre le roi de France, le duc de Normandie et l'archevêque de Rouen, au sujet du Vexin français.

Voici maintenant le motif principal de l'attribution de la tour Saint-Romain au style français : « cette tour, dit-il, » offre un mélange des deux styles de l'Ile-de-France et de

---

gêné par le caractère normand de la dite tour, et ne voulant pas se contredire ouvertement, on le voit ostensiblement accorder aux architectes de l'Ile-de-France une souplesse de talent extraordinaire. « Il est curieux, dit-il, » d'observer comme à cette époque les architectes de l'Ile-de-France, bien » qu'ils fussent en avance sur les écoles voisines, se pliaient aux traditions » locales, lorsqu'ils étaient appelés au dehors de leur centre » (t. III, p. 368).

Le pas est franchi, et après cela il lui sera facile d'attribuer la tour Saint-Romain au style français et même à un architecte de l'Ile-de-France. Malgré son extrême ingéniosité, ce raisonnement ne peut nous convaincre : il ne prouve rien.

Nous l'avons vu exposer la fiction d'une école locale pour définir le style du Clocher-Vieux de Chartres ; pourquoi alors ne pas vouloir aussi admettre l'existence d'une école d'art à Rouen, c'est-à-dire dans un lieu bien favorable et tout indiqué, en tant que centre de puissance politique et religieuse, puisqu'il veut bien en trouver une dans une région historiquement indéterminée et paraissant sans action propre, comme était la région située entre Paris, Mantes et Dreux? L'école normande de Rouen nous paraît cependant avoir eu une existence plus vraisemblable. Notons que la présence de cette école n'exclut pas pour le XII[e] siècle la possibilité d'une autre école d'art normande à Caen, centre signalé au XI[e] siècle par la construction de monuments remarquables.

Nous voyons donc Viollet-le-Duc reconnaître d'abord l'influence de la Normandie sur l'Ile-de-France, puis par une digression détournée et spécieuse, qu'on voudrait voir accompagner de preuves, établir la suprématie de l'art français sur l'art normand. On ne peut cependant pas croire que les Normands, à qui nous l'avons vu accorder la richesse et un esprit de suite qui manquait à la plupart des populations françaises (t. III, p. 303), se soient trouvés incapables d'avoir une école d'art particulière à l'époque de la plus grande prospérité de la Normandie en général, et de Rouen en particulier, alors que dans cette ville et la région voisine, l'art du pays s'était affirmé par des constructions de premier ordre et des clochers de toute beauté, et cela dès le XI[e] siècle.

Seul, le parti-pris évident de Viollet-le-Duc explique cette appréciation, pour le moins systématique.

» la Normandie, dans lequel le style de la première école
» domine[1]. »

Comment concilier ce passage avec ce que dit ailleurs Viollet-le-Duc de la diversité des écoles d'art pendant les XIe et XIIe siècles où chaque province, dit-il, forme école[2], et de l'influence française qu'il ne fait apparaître à Rouen que sous le règne de Philippe II, c'est-à-dire au XIIIe siècle?[3]

« Là aussi, dit-il, l'artiste français s'est soumis aux
» influences locales, mais il a *évidemment* apporté le goût
» de son école et son propre génie. »

Le génie du constructeur est indiscutable ; mais doit-il en être de même du mot « évidemment? » Le goût et le génie ne doivent-ils pas se rencontrer aussi bien dans une école de premier ordre, comme l'était l'école de la Normandie aux XIe et XIIe siècles, que dans toute autre école de même rang?

« Ici, ajoute Viollet-le-Duc, les dispositions mesquines,
» confuses, les divisions d'étages égaux en hauteur des
» clochers normands, ont été adoptées par le maître de
» l'œuvre français ; en se soumettant à ces habitudes il a
» cependant répandu dans son œuvre la grâce et la finesse,
» l'étude des détails, la sobriété des saillies, la parfaite
» harmonie des profils et de la sculpture avec l'ensemble,
» qui appartiennent à l'école d'où il sortait[4]. »

Ainsi, désormais, l'attribution française n'est plus à mettre en doute, elle devient incontestable aux yeux de Viollet-le-Duc.

Cependant, si nous prenons la peine de remarquer (ce que chacun peut faire) que les « dispositions », au lieu d'être confuses, sont ici étonnamment claires et logiques, et que les « étages » de baies sont tous d'une hauteur

---

1. *Dict. de l'Architecture*, ouv. cité, t. III, p. 369.
2. *Idem*, t. I, p. 121.
3. *Idem*, t. I, p. 140.
4. *Idem*, t. III, p. 369.

inégale du reste, nous verrons ce que l'on doit conserver de la critique esthétique de Viollet-le-Duc et de l'attribution qu'il fait de la tour Saint-Romain, attribution à l'école française, qui après lui, devint traditionnelle.

Dans l'*Art gothique*, M. Gonse émet une opinion semblable sur le même objet. Après avoir revendiqué pour l'Ile-de-France la priorité dans l'invention et l'emploi du style ogival, il dit : « L'école romane de la Normandie, très » fière de sa puissante organisation, résiste quelque temps » encore à la contagion du style nouveau. La première Ca- » thédrale de Rouen qui était, avec la salle capitulaire de » Saint-Georges-de-Boscherville, le plus ancien édifice go- » thique de la Normandie, n'a été construite que dans le » troisième quart du XIIe siècle[1] ».

Disons tout de suite que la date donnée ici pour l'édification de la tour Saint-Romain est loin d'être incontestable, malgré son apparente latitude.

D'ailleurs, le degré de perfection que l'on remarque dans le style et la construction de la tour n'implique-t-il pas une évolution vers l' « art nouveau » de l'époque commencée depuis un long temps?

Il ne faut pas oublier que M. Gonse n'a écrit son livre sur l'*Art gothique* que pour réclamer en faveur de l'Ile-de-France l'honneur d'avoir été le berceau de cet art, par la découverte et surtout par l'application raisonnée et systématique de la croisée d'ogives.

Nous avons vu Viollet-le-Duc placer la Normandie au premier rang des écoles d'architecture pour le nombre et la dimension de ses clochers, puis accorder aux Normands des qualités morales, c'est-à-dire un esprit de suite qui manquait à la plupart des populations françaises ; il constate que ces causes, jointes à la richesse du pays, favorisèrent l'architecture[2].

---

1. *L'Art gothique*, p. 79.
2. *Dict.*, t. III, p. 303.

Ailleurs, il leur accorde un esprit persistant, pénétrant, et la ténacité[1].

Passant à l'étude de leur architecture, et en particulier des voûtes de leurs édifices, il les reconnait comme de très habiles constructeurs[2].

Ne voit-on pas plus tard M. Anthyme Saint-Paul rattacher Rouen à la région qu'il définit avoir été le siège de la transition active et le berceau de l'art ogival[3], et dire : « L'heure » me semble venue de nous demander s'il faut oui ou non » associer la Normandie au mouvement transitionnel[4]. »

Enfin M. Bilson, tout en accordant une large part à l'Ile-de-France pour sa participation au développement de l'art gothique, réclame pour l'art normand, sinon l'honneur de la découverte, mais que l'on veuille du moins prendre en

---

1. « Pressés d'atteindre le but lorsqu'ils l'ont entrevu, ils ne laissent au- » cune de leurs entreprises inachevées, et en cela ils différaient complète- » ment des peuples méridionaux de la Gaule; tenaces, ils étaient les seuls » peut-être parmi les barbares établis en France qui eussent des idées d'or- » dre, les seuls qui sussent conserver leurs conquêtes et composer un Etat. » (*Dict.*, t. I, p. 138.)

2. « Dans leurs édifices de l'époque romane, dit-il, ils avaient fait des » efforts remarquables en ce qu'ils indiquent une grande indépendance et » une perfection d'exécution exceptionnelle. Déjà, au commencement du » XIIe siècle, ils faisaient des voûtes en arcs d'ogive à arêtes saillantes, » alors qu'en France on ne faisait guère que des voûtes d'arêtes romaines, » sans arcs ogives, mais à surfaces courbes en tous sens. » (*Dict.*, t. IV, p. 101.)

Il ajoute : « Quand on compare cette construction avec celles qui lui » sont contemporaines dans la France proprement dite, on a lieu de » s'étonner du savoir et de l'expérience des architectes normands, qui » déjà, au commencement du XIIe siècle, étaient en état de construire des » voûtes en arcs ogives. » (*Dict.*, t. IV, p. 103.)

Cela ne l'empêche pas de dire, ailleurs : « On bâtissait déjà dans l'Ile-de- » France et la Champagne des édifices absolument gothiques, quand l'Anjou » et la Normandie, par exemple, se débarrassaient à peine des traditions » romanes et n'adoptaient pas le nouveau mode de construction et de déco- » ration avec toutes ses conséquences rigoureuses. » (*Dict.*, t. I, p. 150.)

3. *La Transition, Revue de l'Art chrétien*, 1894, p. 382.

4. *Idem*, 1895, p. 15.

considération que l'Angleterre possède des monuments gothiques dont la date de construction paraît solidement établie, édifices aussi anciens que ceux de l'Ile-de-France où l'on se plaît à voir les premiers essais de « l'art nouveau ».

Il est bon de se rappeler à ce sujet que la Normandie et l'Angleterre ont le même art; c'est d'ailleurs l'opinion de M. C. Enlart, disant : « La Normandie, l'Angleterre et la Norwège n'ont qu'une architecture[1]. »

Or, nous voyons M. Gonse reconnaître que l'école normande est fortement constituée au commencement du XIIe siècle[2].

Comment alors peut-on supposer un instant que cette école ait été subitement frappée de stérilité, alors que tout semble prouver le contraire! Les monuments élevés en Normandie pendant le XIIe siècle nous semblent cependant n'avoir pu être que normands, et ceux qui nous restent de cette époque nous paraissent bien présenter ce caractère.

M. Gonse explique mieux, selon nous, l'évolution générale du style gothique, disant : « Le nouveau principe d'archi- » tecture est né d'une continuité de tâtonnements et de » recherches qui ont duré près d'un demi-siècle et qui sont » une œuvre collective et anonyme. » Seulement, nous ne voudrions pas le voir restreindre l'application de cette définition uniquement à l'Ile-de-France.

C'est pourquoi il nous paraît très difficile de prendre comme l'expression complète de la vérité historique l'affirmation suivante de M. Gonse[3] : « Des parties de la Cathédrale de » Rouen construites pendant la deuxième moitié du XIIe siè- » cle, vers 1170, il ne reste que le beffroi de la tour Saint- » Romain, imitation superbe du clocher de Chartres, et » dans la façade principale, les deux portes latérales, mer- » veilles de fière et individuelle sculpture. Elles appartien-

1. *Manuel de l'Architecture française*, t. I, p. 79.

2. Gonse : *L'Art gothique*, p. 35.

3. *L'Art gothique*, p. 108.

» nent indubitablement (?) à l'art de l'Ile-de-France et con-
» stituent avec la salle capitulaire de Saint-Georges-de-
» Boscherville et quelques restes des premières cathédrales
» de Lisieux et d'Evreux les plus anciens témoignages de
» l'introduction en Normandie de l'architecture naissante. »

Nous relevons dans cette citation deux assertions principales : La tour Saint-Romain est une imitation du Clocher-Vieux de Chartres; l'introduction en Normandie de l'art ogival est due à l'influence royale.

Pour ce qui est de la première question, nous y reviendrons tout à l'heure.

Quant à la seconde affirmation, elle est invraisemblable.

Loin d'avoir subi l'ascendant exclusif de l'Ile-de-France, la Normandie vivait sur son propre fonds. Et même, des influences normandes sont signalées par M. Gonse comme ayant rayonné jusqu'à Ebreuil (Allier)[1], entre 1150 et 1160 (abbaye protégée par les archevêques de Rouen et de Sens), et jusqu'à Laon[2]. Une telle vigueur d'école est

---

1. *L'Art gothique*, p. 134.

2. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que Viollet-le-Duc pose le principe du developpement des écoles d'art le long des vallées. Par là il laisse entendre que c'est par la vallée de la Seine que l'art de l'Ile-de-France a dû s'introduire jusqu'à Rouen (*Dict.*, t. III, p. 367). C'est sans doute pour cette cause qu'il place l'école locale, d'où serait sorti l'architecte auquel nous devons le Clocher-Vieux de la cathédrale de Chartres, dans la région traversée par l'Eure et la Seine entre Paris et Rouen, et plus particulièrement entre Paris, Chartres et Dreux (*Dict.*, t. III, p. 368).

M. Enlart, qui admet ce principe du développement des écoles d'art le long des vallées, et qui ajoute même, visant la Normandie : « la mer n'a fait que faciliter les communications » (*Manuel de l'Archéologie française*, t. I, p. 79), dit ailleurs, en parlant des écoles romanes : « En France, l'école normande s'avance avec le diocèse de Rouen jusqu'aux portes de Paris, à Gassicourt, près Mantes » (*Manuel*, t. I, p. 204).

Puisque l'on admet, d'une part, que cette école d'art normande était fortement constituée (Gonse : *L'Art gothique*, p. 35), et, d'autre part, qu'elle résiste à la contagion de l'art nouveau, c'est-à-dire l'art gothique (Gonse : *L'Art gothique*, p. 79), comment, alors que ses monuments par leur style sont bien normands, et que l'école est montrée comme capable de se répandre

inconciliable avec l'affirmation traditionnelle rejetée par M. Gonse : « Le nouveau style avait fait une pointe vers Rouen, où la Cathédrale, à en juger par les fragments qui nous restent, dut être durant la seconde moitié du XIIe siècle, et sous la direction d'un architecte du domaine royal, l'objet d'agrandissements et d'embellissements importants[1]. » Ensuite, M. Gonse ajoute que les parties basses de la tour Saint-Romain rappellent les caractères du style parisien vers 1170. Nous reviendrons sur ce point dans la description proprement dite de l'édifice.

M. Anthyme Saint-Paul voit dans la tour Saint-Romain une imitation « véritablement frappante » du Clocher-Vieux de Chartres. En outre, il suppose que l'influence française

---

au dehors, veut-on admettre la possibilité de cette influence française à Rouen ?

Viollet-le-Duc fait venir cette influence de l'Ile-de-France à Rouen par la vallée de la Seine. Il tient avant tout à placer le centre de cette influence à Paris, centre politique de l'Ile-de-France et de la royauté, car cela est nécessaire à sa thèse de l'art gothique, de l'art français né dans l'Ile-de-France et propagé par les conquêtes du roi en dehors de sa province.

« Or, nous savons, dit M. A. Saint-Paul, que jusqu'au règne de Louis XIV, » Paris n'est pas le grand centre d'art de la nation. Ni au moyen-âge, ni au » XVIe siècle, cette cité ne l'a emporté sur les autres, soit par la beauté de » ses monuments, soit par la précocité des formes architectoniques. » M. A. Saint Paul ajoute : « Le style ogival naît bien près de Paris ; à Saint- » Denis ; mais les cathédrales de Sens, de Noyon, de Senlis, sont commen- » cées dans le goût nouveau avant qu'on ne pose la première pierre de » Notre-Dame, et celle-ci comparée aux parties contemporaines des cathé- » drales de Laon, Soissons et Chartres, est bien plus en retard qu'en avant » sur son siècle. » M. A. Saint-Paul cite des monuments de Paris du XIIe siècle, les étudie, puis les montre visiblement en retard et donnant un indice négatif de l'initiative artistique de Paris au XIIe siècle. (*La Transition*, *Revue de l'Art chrétien*, 1894, p. 478-481.) — Voir *Nouveau dictionnaire de géographie universelle* de Vivien de Saint-Martin, IV, p. 601.

Par contre, une école nous est montrée par M. C. Enlart comme ayant propagé son influence par la vallée de la Seine : c'est l'école normande.

C'est donc tout à fait arbitrairement que M. Gonse a pu écrire : « Les » parties basses de la tour Saint-Romain rappellent les caractères du style » parisien vers 1170. » (*L'Art gothique*, p. 206.)

1. *L'Art gothique*, p. 206.

était considérable dans l'architecture normande sous la domination ducale[1]. Que devient alors, dans ces conditions, l'existence de cette fameuse école que M. Gonse affirme avoir résisté le plus possible à l'introduction du nouveau style?[2] Et cette influence se serait exercée lorsque la Normandie était à l'apogée de sa puissance politique et au plus haut degré de prospérité, alors que Rouen était à la tête d'un commerce maritime florissant, et lorsque d'autre part l'inimitié était extrême entre Normands et Français.

Emile Lambin[3] adopte aussi l'opinion traditionnelle touchant notre tour Saint-Romain, et il soutient cette opinion par les mêmes arguments déjà connus : similitude avec le Clocher-Vieux de Chartres, et relations entre Rouen et Chartres, relations connues par l'importante lettre de l'évêque Hugues.

La question soulevée par cette lettre étant d'une grande importance, nous nous proposons d'y revenir spécialement.

De son côté, M. Coutan affirme, en s'appuyant sur les travaux de Viollet-le-Duc, que le constructeur de la tour Saint-Romain appartenait à l'Ile-de-France ou au Beauvoisis[4].

On a pu croire, en lisant ces lignes, que nous faisions le procès des historiens que nous venons de nommer ; en réalité, nous tentons seulement de ramener ce qui nous semble excessif dans leur système à la mesure de la vraisemblance, et sans prétendre que les Normands aient eu les yeux fermés sur l'art de l'Ile-de-France, nous sommes forcés de reconnaître que cette dernière région n'a pas joui en Normandie, pendant le XIIe siècle, d'une influence prépondérante.

---

1. A. Saint-Paul : *Dictionnaire géographique de la France*, par P. Joanne (article Rouen), t. VI, p. 3966.

2. *L'Art gothique*, p. 79.

3. *Revue de l'Art chrétien*, 1900, p. 297-298.

4. Coutan : *Coup d'œil sur la Cathédrale de Rouen aux XIe, XIIe et XIIIe siècle*, p. 21 ; Rouen, 1896.

Viollet-le-Duc donne la tour Saint-Romain comme contemporaine du Clocher-Vieux de Chartres (1140 à 1160). M. Coutan croit pouvoir placer la construction de la tour Saint-Romain de 1145 à 1160. M. A. Saint-Paul pense que le travail dura de 1130 à 1170. M. A. Saint-Paul se rapproche davantage de la vérité pour la date qu'il donne du commencement des travaux ; cependant, nous pensons que l'origine de la tour Saint-Romain [1] doit être reportée comme date beaucoup plus tôt dans le XIIe siècle, sinon vers la fin du XIe.

Par contre, la date d'achèvement donnée par Viollet-le-Duc et M. Coutan nous paraît plus vraisemblable.

---

1. Il peut être intéressant de citer l'opinion, sur la tour Saint-Romain, des historiens des XVIIe et XVIIIe siècles.

Selon Farin, cette tour tient de l'ordre antique (FARIN : *La Normandie chrestienne*, p. 154; Rouen, 1659). Dom Pommeraye dit : « Il est très visible » que cette tour a été construite en divers temps, puisque depuis le pied » de la tour jusqu'aux Galleries c'est une architecture antique, et le reste » semble plus moderne » (*Histoire de la Cathédrale*, p. 36; Rouen, 1886). Enfin, dom Duplessis veut que le pied de la tour soit un reste de l'église qui existait avant la destruction de Rouen par les Normands (*Description de la Haute-Normandie*, p. 23; Paris, 1740).

II.

La Tour Saint-Romain et le Clocher-Vieux de Chartres.

La tradition touchant l'imitation du Clocher-Vieux de Chartres par les Normands repose-t-elle sur des faits réels?

Répandue à profusion, cette tradition a séduit presque tous les historiens, archéologues et critiques d'art. Pour les partisans de l'influence prépondérante du style français sur les écoles provinciales, c'est une façon indirecte de rattacher la tour Saint-Romain à leur filiation traditionnelle.

Comme on le sait, deux données forment la base de cette attribution, purement moderne du reste.

La première donnée est historique; la seconde est archéologique.

Examinons-les, non cependant sans dire un mot des relations qui existaient à cette époque entre Chartres et la Haute-Normandie.

Ces rapports sont de deux sortes; d'abord nous voyons des causes politiques qui nous paraissent de nulle influence au point de vue de l'art[1], puis des rapports mystiques à l'occasion de pèlerinages, lesquels d'ailleurs ne doivent pas avoir joui d'une grande faveur auprès du haut clergé, puisque l'évêque Hugues manifeste sa joie de voir les Normands s'assembler, à l'instar des Chartrains, pour travailler enfin à leur propre église cathédrale.

C'est d'ailleurs la lettre que Hugues, archevêque de Rouen,

---

1. Etienne de Chartres, frère de Thibaut de Chartres, possesseur de grands biens en Angleterre, est proclamé roi à Londres en 1135. Il devient aussi duc de Normandie.

La princesse Mahaut, veuve de Guillaume-le-Conquérant, duc de Normandie, fit couvrir en plomb, vers 1088, le chœur, la croisée et une partie de la nef de la cathédrale de Chartres.

A. Gilbert : *Histoire de la cathédrale de Chartres*, p. 13; Chartres, 1824.

écrivit à ce propos en 1145 à Thierry, évêque d'Amiens, qui sert de fondement historique à la théorie que nous rejetons touchant l'origine de la tour Saint-Romain. En voici la traduction la plus ancienne, due à l'abbé Lebœuf, d'après le texte fourni par les annales de l'ordre de Saint-Benoist[1] :

« .....Hugues, archevêque de Roüen, écrivoit en 1145 à » Thierry, évêque d'Amiens, qu'on avoit vû depuis peu les » hommes à Chartres s'aviser de tirer eux-mêmes les char- » rettes et les chariots et toutes les voitures nécessaires » pour le bâtiment de la Cathédrale, et que même il s'étoit » opéré des miracles en ces sortes de labeurs entrepris par » dévotion : que ceux du diocèse de Roüen, munis de sa » bénédiction, avaient été à Chartres travailler de la même » manière, et à leur exemple les peuples des autres dio- » cèses de Normandie. Ces voyages et ces travaux s'entre- » prenoient avec de saintes dispositions : on ne partoit » point sans s'être confessé ni s'en s'être réconcilié; ainsi » les procès étaient alors assoupis. La troupe de pèlerins » se créoit un chef, et c'étoit lui qui, lorsqu'on étoit arrivé » à Chartres, donnoit le rang à chacun pour tirer tel ou tel » chariot, pousser telle ou telle broüette, et ce qui est admi- » rable, ces travaux se faisoient en silence et ceux qui » étoient partis malades s'en retournoient guéris[2]. »

---

1. Dissertation sur le tome VI des *Annales de l'ordre de Saint-Benoist*. (*Mercure de France*, juin 1739, p. 1297.) — Cette traduction a été publiée à diverses reprises. Les principales publications sont dues à Mabillon et à Martène (*Annales Ordinis Benedictini*, tome VI, p. 392). — BRIAL : *Recueil des historiens des Gaules*, t. XIV, p. 319; 1806. — MIGNE : *Patrologie latine*, t. 192, col. 1133. — L. DELISLE : *Chronique de Robert de Torigni*, t. I, p. 238; Rouen, 1872.

2. Voici la teneur complète de cette lettre traduite sans prétention littéraire, avec le seul souci de l'exactitude textuelle :

« Hugues évêque de Rouen au Vénérable Père Thierry, évêque d'Amiens souhaite de toujours être heureux dans le Christ. — Les œuvres du Seigneur sont grandes : les justes ne cessent de les méditer parce qu'ils y trouvent tout ce qu'ils aiment. On commença à Chartres, de tirer avec humilité les chariots et les bois de construction pour élever l'Eglise et

Il est certain que la traduction de l'abbé Lebœuf ressemble plutôt à une paraphrase qu'à une translation exacte du texte. Cependant, cette traduction a été utilisée comme un document de première main.

En réalité, celui qui consulte le texte original ne peut y voir autre chose que le compte-rendu succinct d'un de ces « pèlerinages-convois » si fréquents au Moyen-Age : on partait en troupes en transportant très loin du bois, des pierres, de la chaux et des vivres pour les ouvriers ; plusieurs pèlerins s'acquittaient encore des vœux qu'ils avaient prononcés de travailler un temps déterminé dans les carrières et les chantiers. Remarquons que tout cela se faisait uniquement par sacrifice, dans un esprit de pénitence. Il s'ensuit que ces sortes de pèlerinages n'ont de véritable importance qu'au point de vue religieux.

---

même cette humilité des Chartrains resplendit par des miracles. Leur renommée se répandit dans les contrées voisines et finit par attirer notre Normandie. C'est pourquoi nos diocésains, après avoir reçu notre bénédiction, s'en vinrent jusque-là et s'acquittèrent de leurs vœux. Par la suite, d'une façon semblable, ils se mirent à venir dans notre diocèse, sous notre épiscopat, à leur église mère, à cette condition que personne ne puisse être admis dans leur confrérie si ce n'est après s'être confessé et avoir reçu une pénitence, ou encore ceux qui d'abord étaient ennemis, se remissent en concorde et en paix sincère, toute colère et toute malveillance ayant été déposées. Quand ces conditions sont remplies, l'un d'eux est constitué chef sous l'autorité duquel ils tirent à force de bras leurs chariots et cela en silence et avec humilité ; ils présentent leur offrande non sans avoir subi la discipline et versé des larmes. Ces trois conditions que nous venons d'énoncer, à savoir la confession jointe à la pénitence, l'extinction de toute malveillance et l'humilité de suivre (leur chef) en toute obéissance, nous les leur demandons quand ils viennent vers nous ; nous les recevons pieusement, nous les absolvons et nous les bénissons si ces trois conditions sont réunies. Etant informés de ces conditions ils se mettent en route et quelquefois de grands et nombreux miracles se font dans nos églises, les infirmes qu'ils emportent avec eux s'en retournent guéris. Nous permettons à nos fidèles d'aller en dehors de notre diocèse, mais nous défendons qu'ils entrent en rapport avec les excommuniés et les interdits. Ces choses se sont passées l'année du Verbe Incarné 1145. Bene vale. »

Cf. *Pièces justificatives* (texte latin).

Pour ce qui est de la valeur intrinsèque du document, on ne peut retenir que deux faits : des Normands sont allés en pèlerinage à Chartres ; et peu après, le même mouvement qui avait poussé les Chartrains à collaborer à l'édification de leur sanctuaire agit de même en Normandie, pour diriger dans le même but les Normands vers leur église-mère, la Cathédrale de Rouen.

Somme toute, nous estimons que la lettre de Hugues, pour intéressante qu'elle soit, ne nous fournit aucun indice permettant de conclure à l'imitation prétendue du Clocher-Vieux de Chartres. Interprétée dans le sens adopté jusqu'alors, elle n'a servi qu'à créer une équivoque fâcheuse pour l'histoire de l'école normande d'architecture du XIIe siècle.

D'autre part, pour qu'on puisse considérer la tour Saint-Romain comme un pastiche du Clocher-Vieux de Chartres, encore est-il qu'il fallait que ce clocher existât en 1145.

Or, en 1145, on jetait seulement les fondations du Clocher-Vieux, lequel par conséquent n'a pas pu servir de modèle. M. Lanore remarque, en effet, que Robert de Torigni dit, en parlant de Chartres : « turres tunc fiebant[1] ». C'est-à-dire qu'en 1144-1145, on travaillait aux tours. La première tour, c'est-à-dire le Clocher-Neuf, avait été édifiée dès 1134, aussitôt après l'incendie de la Cathédrale de Chartres. En s'appuyant sur ce texte, M. Lanore soutient, avec la plus grande vraisemblance, qu'en 1145. si le Clocher-Neuf élevait déjà sa masse au-dessus de la cité chartraine, par contre, la tour Sud, c'est-à-dire le Clocher-Vieux, loin d'être achevée, sortait à peine de terre[2].

Passons maintenant au titre de parenté qu'on prétend trouver sous le rapport architectural entre le Clocher-Vieux et la tour Saint-Romain.

---

1. LANORE : *Reconstruction de la façade de la Cathédrale de Chartres au XIIe siècle*. Ch. de chronologique. *Revue de l'Art chrétien*, 1900, p. 32. — *Chronique de Torigni* (édition L. Delisle), t. I, p. 288 ; Rouen, 1872.

2. *Idem*, art. cité. (*Revue de l'Art chrétien*, 1909, p. 35-36.)

Nous commençons par déclarer qu'il est certain que des monuments à peu près contemporains participent toujours du style général de l'époque. Mais pour ce qui est des nuances essentielles qui caractérisent le style collectif de telle ou telle contrée, nous sommes forcés de reconnaître dans la tour Saint-Romain une œuvre purement normande.

Ce qui frappe au premier abord dans la comparaison des deux tours, c'est la très grande différence de parti qu'on relève dans les proportions architecturales. La tour Saint-Romain reproduit l'aspect classique des tours normandes, c'est-à-dire qu'elle est formée d'étages inégaux sans beaucoup d'écart dans les inégalités. Au contraire, le Clocher-Vieux présente une superposition d'étages très inégaux, conformément à une conception architecturale, qui, quoique fort belle, n'est point normande.

En particulier, rien ne rappelle à Rouen cette disposition si caractéristique de Chartres, où l'on voit, dans l'étage intermédiaire, le sommet des archivoltes en tiers-point supporter une fine colonnette, formant ainsi au-dessus des baies deux longues arcatures géminées et fermées en plein cintre.

Citons encore les différences qui existent entre les bases des deux tours. A Rouen, la base est constituée par un véritable socle de maçonnerie s'élevant à une hauteur de six mètres. A Chartres, au contraire, nous nous trouvons, dès les premières assises du Clocher-Vieux, en présence d'une base à stylobate moulurée[1].

De plus, les contreforts cantonnés de colonnettes font leur apparition immédiatement au-dessus de la surface du sol, et l'on sait qu'à Rouen la base de la tour Saint-Romain forme, en grande partie, une sorte de cube à arêtes vives.

Ces mêmes contreforts, au nombre de douze (comme dans les tours normandes des XIe et XIIe siècles, du reste), offrent

---

1. On y retrouve la trace d'une porte qui devait s'ouvrir sur un narthex, puisque l'on croit que primitivement le portail Royal était situé en deçà de la place qu'il occupe actuellement.

plusieurs ressauts en talus dans leur hauteur. Leur terminaison sous la corniche consiste en une sorte de courte pyramide recouverte d'écailles imbriquées, ce qui donne une allure tout-à-fait caractéristique au dernier étage du Clocher-Vieux. On chercherait vainement dans la tour Saint-Romain une trace de cette dernière disposition, puisque les contreforts se terminent carrément sans glacis ni pyramide sous la tablette de la corniche à arcatures géminées ne rappelant en rien d'ailleurs la corniche à modillons du Clocher-Vieux de Chartres.

Pour ce qui est de l'ornementation, on constate encore dans nos deux tours une grande différence de style. Le Clocher-Vieux, sous ce rapport, est loin d'atteindre la beauté décorative des motifs et la perfection d'exécution qu'on trouve à la tour Saint-Romain. Là-bas, les chapiteaux, par exemple, sont tous archaïques, tandis qu'à Rouen nous les voyons se modifier graduellement d'étage en étage, et partir du rudiment de volute romane pour arriver à la crosse et à la campane gothiques.

Les profils nerveux et savants de la tour Saint-Romain ne peuvent pas se rattacher à la famille des profils du Clocher-Vieux. Là, en effet, point de saillies lumineuses renforcées par des « noirs » ou onglets fortement accusés : les profils sont en général débordants, quelque peu camards et veules.

En résumé, la tradition archéologique qui fait de la tour Saint-Romain une copie du Clocher-Vieux de Chartres est erronée et doit disparaître[1]. Loin de s'appuyer sur des faits et documents probants, elle ne constitue qu'une légende qui s'écarte trop de la vraisemblance historique pour qu'il

1. Le clocher de la Trinité de Vendôme, bien que d'un très beau style, diffère considérablement par l'ordonnance de la partie correspondante de la tour Saint-Romain. On ne peut voir entre ces deux monuments qu'une ressemblance générale appartenant à toute production parfaite d'une époque, sans que rien prouve une filiation indiscutable.

ne nous soit pas permis de rendre enfin justice à l'art normand.

Si l'on veut trouver des prototypes de la tour Saint-Romain, c'est dans les édifices normands qu'il faut les chercher; et la même école qui, au XIe siècle, élevait les tours jumelles de la grande église abbatiale de Jumièges, pouvait au XIIe construire notre tour sans l'aide ni l'influence d'aucune autre école.

La ressemblance frappante du parti-pris architectural de ces deux monuments, malgré l'époque différente qui les a vus élever, demeure la preuve visible de ce que nous affirmons.

III

Description de la tour Saint-Romain.

La raison d'être des tours-clochers annexées aux façades consiste moins dans la nécessité d'élever les cloches à une grande hauteur au-dessus des lieux habités que dans la réalisation d'un symbole tangible de magnificence, sans compter le rôle défensif que ces sortes de donjons pouvaient jouer à l'occasion[1].

La capitale normande donnait l'exemple des libertés communales; la charte de Rouen devint même le modèle authentique d'institutions analogues copié par beaucoup d'autres villes[2].

C'est au moment de l'éclosion de cet esprit d'initiative que s'élève la tour Saint-Romain, inaugurant de son côté, à Rouen, l'ère d'une nouvelle architecture.

Notre belle tour devra certainement rester classée parmi les chefs-d'œuvre anonymes, car aucun souvenir n'est resté de ses constructeurs. D'ailleurs, dans l'état présent, il est impossible d'avancer un nom touchant les architectes de la Cathédrale avant le XIIIe siècle[3].

A première vue, l'ensemble de la tour Saint-Romain donne l'impression d'une œuvre romane ; c'est uniquement par rapport au gothique de plus en plus caractérisé qui l'entoure, et aussi par l'influence des classifications quelquefois trop simplistes des premiers archéologues.

Les façades latérales sont épaulées chacune de trois contreforts à glacis en retraite; deux de ces contreforts ren-

---

1. VIOLLET-LE-DUC : *Dict.*, t. III, p. 286-287, p. 335.

2. Cf. A. GIRY : *Les Etablissements de Rouen*; Paris, 1883.

3. DE BEAUREPAIRE : *Les Architectes de la Cathédrale de Rouen (Bull. de la Soc. des Amis des Mon. rouenn*; 1901 p. 75*)*.

forcent les piles d'angle et le troisième occupe la partie médiane. Ils se terminent tous par un simple pilastre dont la saillie, quoique bien dégagée des arcatures décoratives du dernier étage, ne dépasse pas l'aplomb de la corniche actuelle, qui est du XV[e] siècle[1].

Comme le dit très à propos Viollet-le-Duc, dont l'appréciation demeure excellente au point de vue esthétique quand il n'est pas influencé par sa thèse favorite, ici on a surtout habilement ménagé les pleins et les vides, donnant d'autant plus d'importance à ceux-ci et augmentant l'échelle des détails à mesure que la tour s'élevait au-dessus du sol. L'escalier, dit-il encore, qui, du côté de l'est, dérange la disposition des baies, est un chef-d'œuvre d'architecture[2].

Que comportait, dans son dessein primitif, le couronnement d'une si belle composition? Etait-ce une flèche en charpente ou bien une majestueuse pyramide de pierre, comme à Chartres? Dans ce cas, l'ordonnance de la pyramide aurait probablement rappelé la terminaison de la tourelle renfermant l'escalier de notre tour.

Notons, aussi, que la tour Saint-Romain offre une disposition remarquable par sa singularité : à douze mètres du sol environ, une arche puissante est jetée du côté sud, reliant ainsi la tour à la Cathédrale[3].

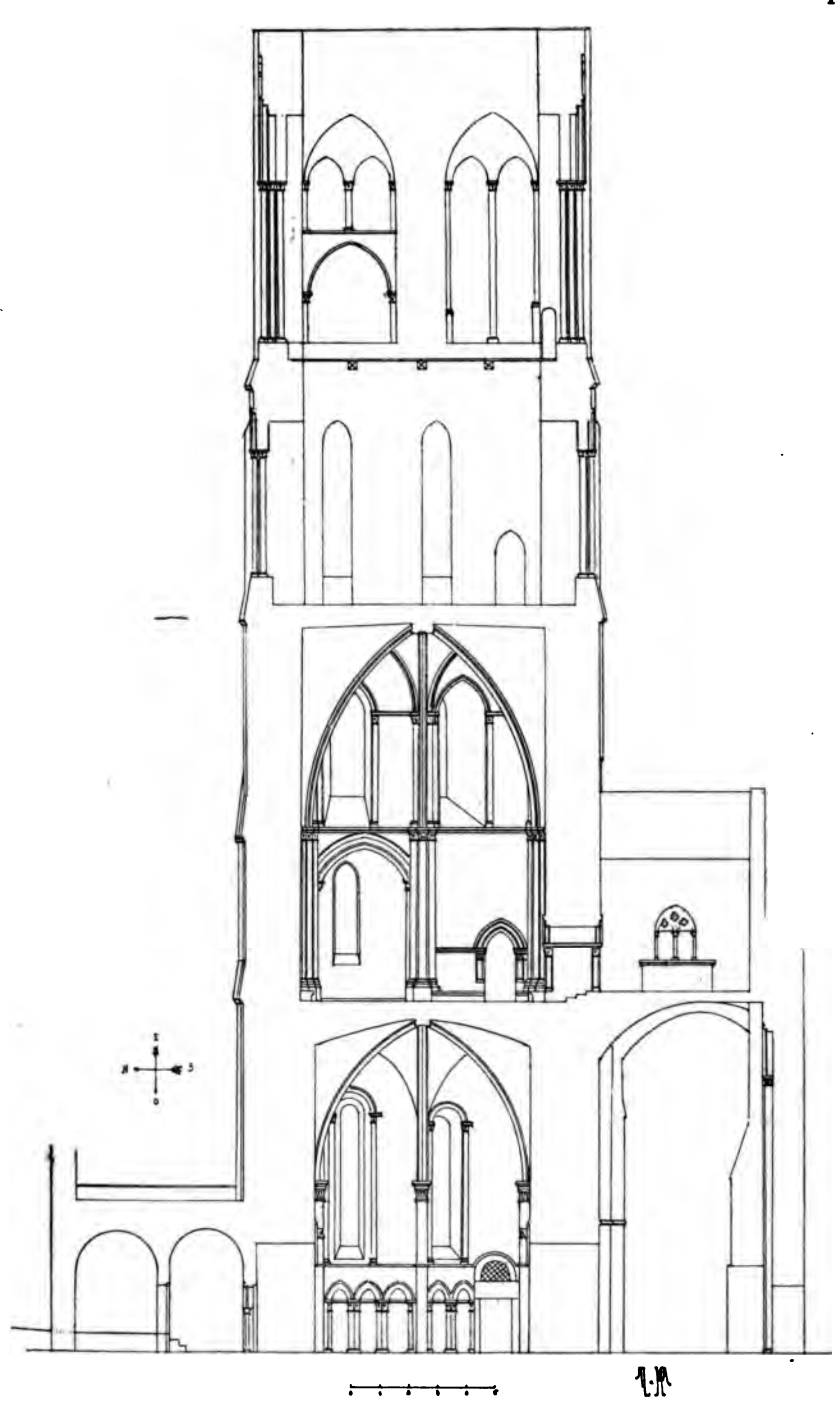
Base de la tour. — Tout comme les tours de Jumièges, de l'Abbaye-aux-Hommes, etc, la tour Saint-Romain part de fond. Une distance de cinq mètres forme l'intervalle qui la sépare de la Cathédrale. Du côté du grand portail, sur la place, cet intervalle n'est plus visible : un mur de remplissage du XII[e] ou du XIII[e] siècle ferme le pas-

---

1. Les deux dernières assises de ces contreforts paraissent avoir été refaites au XV[e] siècle.

2. VIOLLET-LE-DUC : *Dict.*, t. III, p. 369.

3. Nous parlerons plus loin de cette construction, dans la description des abords de notre tour.



Coupe transversale de la Tour Saint-Romain.

sage sous la voûte en plein cintre du pont déjà signalé ; ce mur est surmonté lui-même d'un rang d'arcatures du XIVe siècle. Dans le vide ainsi ménagé, on a élevé un escalier à vis relativement spacieux, et qui sert encore journellement, pour accéder aux parties hautes de la Cathédrale.

Vue de l'extérieur, à l'ouest et au sud, la base de la tour n'offre aucune décoration ; c'est un mur nu, d'ailleurs appareillé avec le plus grand soin, comme tout ce qu'ont laissé les constructeurs du XIIe siècle.

Du côté sud, vers la Cathédrale, la base de la tour offre une large baie en forme d'arc brisé d'un caractère très nordique [1].

L'arc de cette baie appareillé à l'extérieur de deux rangs de claveaux prend naissance à une faible distance du sol. Sa clef se trouve à une hauteur de quatre mètres. Le rang supérieur de ces claveaux n'est pas extradossé, disposition très rare selon M. C. Enlart [2]. L'épaisseur du mur est à cet endroit de deux mètres cinquante. La face nord, vis-à-vis de ce mur, possède une ouverture semblable, mais fermée par une maçonnerie de grand appareil, postérieure comme époque de construction à la maçonnerie de moellon piqué de la tour elle-même [3]. Cela nous permet de supposer qu'il a existé un large passage au rez-de-chaussée de la tour Saint-Romain.

Vers la cour d'Albane, la salle voûtée présente une porte

---

1. Dans le genre de la porte d'entrée du pavillon de la Finlande, si admiré en 1900 à l'Exposition universelle de Paris. Actuellement, les piédroits de cette baie sont enfouis dans un remblai de terres apportées à une époque indéterminée. Ce remblai qui couvre le pavage primitif de la salle inférieure de la tour, doit être d'une certaine épaisseur, car le banc sur lequel s'appuient les colonnettes des arcatures décorant les murs émerge à peine de ce sol nouveau.

2. *Manuel d'Archéologie française*, t. I, p. 25 ; Paris, 1902.

3. Ce travail, ainsi que la consolidation des fondations et le parement qui empâte le socle de la surface sud, sont dus à Guillaume Pontis, quand il suréleva la tour Saint-Romain, à la fin du XVe siècle.

à linteau monolithe pratiquée dans l'angle gauche. C'est la porte de l'escalier desservant les étages, qui s'ouvrait seulement à l'intérieur de la salle inférieure, se conformant en cela à la tradition des tours et des donjons normands du XIe siècle. La porte actuelle débouchant dans la cour d'Albane, au pied de la tourelle, a été pratiquée récemment pour la commodité du service du clocher.

Quant au mur ouest, s'élevant sur la place de la Cathédrale, aucune baie véritable n'apparaît avant le deuxième étage. Il est donc fortifié du côté de la ville, et il devait se relier au mur crénelé de l'aître, protégeant ainsi l'enclave de la Cathédrale et du Chapitre contre les mouvements populaires.

Il nous semble que l'intérieur de la salle inférieure doit remonter à la fin du XIe siècle ou aux premières années du XIIe. Le premier étage paraît environ vingt-cinq ans plus récent que la base[1]. Dans ce cas, le parement extérieur primitif de cette base, comme cela se produisit à Coutances et à Bayeux, serait pour ainsi dire englobé dans le parement actuel, formant revêtement partiel ou total.

En comparant le style de la salle en question au style des autres parties de la tour, on est obligé d'enregistrer de grandes différences, tant dans le dessin des profils que dans la composition et le « faire » de l'ornementation.

Ici, les profils, quoique fermes, manquent d'élégance; les chapiteaux des colonnettes accouplées des arcatures décorant le pourtour de la salle sont d'un dessin primitif[2]. Dans le nombre, on rencontre quelques chapiteaux histo-

---

1. L'aspect des deux salles voûtées de la tour Saint-Romain est si surprenant que M. Coutan a pu écrire : « Le contraste le plus inattendu et le plus » piquant nous est réservé sur le seuil du premier étage. Il semble qu'en » gravissant quelques degrés nous ayons franchi du même coup de nom- » breuses années. Il n'en est rien, cependant..... » On voit qu'ici nous ne pensons pas comme l'auteur cité.

2. Les profils des colonnettes sont en amande, et les supports d'angle sont ornés d'un large listel.

riés[1]. Les chapiteaux des supports d'angles et de milieu sont franchement arriérés : les uns sont à godrons, les autres à larges feuilles perlées, tous sont dépourvus de la moindre trace de campane[2]. Les tailloirs sont encore très caractéristiques sous le rapport de l'ancienneté. La grande baie elle-même, par son tracé simple et puissant, donne l'impression d'une parfaite unité de style avec la décoration intérieure de la salle.

En somme, l'ensemble se rapproche de l'église abbatiale de Saint-Georges-de-Boscherville. D'autre part, il n'est pas jusqu'au corbeau jumelé, soutenu par deux têtes d'homme et de cheval, pour recevoir la retombée de la colonne d'axe des faces sud et nord, qui ne rappelle les dispositions analogues usitées en Angleterre au XIe siècle[3].

Signalons encore, comme très caractéristique, la porte de l'escalier dont nous avons parlé. Elle est surmontée du linteau monolithe normand et allégée par un arc de décharge en plein cintre dont le tympan est décoré d'un tracé en petit appareil réticulé.

Une robuste voûte octopartite[4] couvre la salle inférieure de ses huit nervures d'ogives. Elle est peu bombée et totalement dépourvue de formerets. Dans les lunettes est, sud et nord, de longues baies, mais très étroites, sont pratiquées au nombre de quatre[5]. Cette voûte aurait pu être

---

1. Il est très difficile d'approcher de ces chapiteaux pour le moment, la salle étant encombrée de matériaux divers.

2. La décoration des chapiteaux est empruntée aux plantes aroïdes.

3. Des corbeaux jumelés se voient dans la cathédrale de Durham. Ils supportent la retombée de deux arcs ogifs de la voûte.

4. C'est-à-dire divisée en huit compartiments.

5. Actuellement, cette salle n'est pas visible dans son ensemble, à cause d'un plancher qui passe sous les chapiteaux des colonnes recevant la retombée des nervures de la voûte, ce qui en change totalement le caractère. On accède sur ce plancher par un escalier de bois placé à l'extérieur de la tour. Mgr Fuzet, archevêque de Rouen, a décidé d'utiliser cette salle comme baptistère de la Cathédrale.

rajoutée après coup, et cela, à cause de certaines pénétrations des arcs dans les murailles : en effet, le mur paraît entaillé au-dessus des chapiteaux pour recevoir les retombées des arcs ogifs de la voûte. Disons que le premier travail pouvait ne pas comporter une voûte en croisée d'ogives. Quoi qu'il en soit, les profils des arcs sont primitifs [1], la clef elle-même est sculptée d'ornements en creux, et l'ensemble des nervures donne l'impression d'une œuvre exécutée vers la fin du premier quart du XIIe siècle.

Remarquons que les colonnes d'angle de cette salle inférieure font partie intégrante de la maçonnerie, et que, par la disposition du tailloir de leurs chapiteaux, elles ont été destinées à recevoir une voûte dès l'origine [2].

Il nous reste une remarque très importante à faire extérieurement sur la base de la tour : à partir du premier étage, la tour Saint-Romain s'élève sur un plan orienté d'une autre façon que le plan du rez-de-chaussée. De larges glacis ont pour but non seulement de rompre la monotonie des surfaces verticales, mais de raccorder par des talus de même inclinaison les murs élevés sur des plans différents, ce qui est un indice certain de reprise dans le travail. Le constructeur, pour éviter l'appareillage difficile d'une surface gauche, a préféré sacrifier l'horizontalité du sommet des glacis, ce qui est conforme du reste à l'esprit gothique des pénétrations de plans [3].

On remarque encore l'effet de cette déviation au-dessus du rang inférieur de baies de ce premier étage.

---

1. Un simple tore peu aminci surmonté d'un cavet.

2. M. J. Bilson, dans ses *Origines de l'Architecture gothique*, démontre que les constructeurs anglo-normands ont trouvé la croisée d'ogive vers 1090 ou 1100. D'ailleurs, la croisée d'ogive apparaît vers la fin du XIe siècle dans des pays fort éloignés les uns des autres, depuis l'Italie du nord jusqu'à la Grande-Bretagne.

3. Cette déviation est visible sur les faces est, nord et ouest de la tour, où le travail dont il vient d'être parlé se remarque bien. Le côté sud, vers la nef de la Cathédrale, est rigoureusement vertical.

Pl. III.



I.



III.



II.

I et II. — Chapiteaux de la salle inférieure de la Tour Saint-Romain.
III. — Chapiteau de la porte faisant communiquer la salle du premier étage de la Tour Saint-Romain avec la Cathédrale.

Ces remarques sur le style et l'orientation de la base de la tour Saint-Romain nous conduisent à admettre comme nécessaire, pour l'explication des faits, l'hypothèse d'un revêtement partiel ou d'un remaniement de l'édifice fait ultérieurement.

Premier étage. — On accède au premier étage par un large escalier à vis sur berceau rampant. L'architecture de la salle est singulièrement noble et savante. Les murs percés de deux rangées de baies en tiers-point superposées donnent à cette partie de la tour, vue de l'extérieur, l'air d'un double étage. En réalité, il n'y a de baies que sur trois côtés, le mur ouest ne présentant, comme on le sait, que deux rangs d'arcatures aveugles. Le premier rang de baies est situé dans les entre-colonnements, tandis que celles du rang supérieur s'ouvrent dans les huit lunettes des branches d'ogive de la voûte.

Huit colonnes appuyées sur dosserets dont quatre supports d'angle, toutes cantonnées de colonnes plus légères, soutiennent la retombée d'une voûte octopartite à formerets, admirablement profilée. Un banc de pierre pourtourne la salle et s'interrompt au droit des piles[1].

Deux colonnes très courtes engagées, surmontées d'un chapiteau à palmettes, encadrent la porte d'entrée dont l'arc brisé retombe avec une cambrure parfaite sur un bandeau formant le tailloir de ces chapiteaux. Par une disposition curieuse, une seconde porte, actuellement murée, s'ouvre dans l'entre-colonnement sud-ouest. A part l'angle très obtus de l'archivolte, elle est presque identique à la porte d'entrée. Son rôle était d'établir une communication entre la salle et le passage établi sur le pont reliant la tour à la Cathédrale.

1. Devant l'élégance et le caractère de cette belle salle, on comprend qu'un rapprochement esthétique involontaire se fasse entre cette dernière et la salle capitulaire de Saint-Georges-de-Boscherville.

Du reste, les dispositions originales ne manquent pas ici : dans le compartiment est, s'ouvre une petite chapelle dont la voûte d'ogives se ferme à mi-hauteur de la salle. Un épaulement signale à l'extérieur, dans l'angle nord-est, l'emplacement de cette voûte. Les arcs sont soutenus par des culs-de-lampe très mutilés. On y peut reconnaître des chimères ailées [1] qui paraissent d'un beau style, à en juger par la finesse de la clef de voûte très bien conservée, représentant deux dragons entrelacés et affrontés, s'enroulant autour d'une fleur crucifère.

Si nous examinons maintenant les groupes de colonnes, nous ne pouvons faire autrement que d'admirer le profil savant des bases à patte, profil que l'on trouve aussi dans la salle de bibliothèque de l'abbaye de Jumièges [2]. Leurs chapiteaux ne sont pas moins dignes de remarque : d'une composition très variée et d'une exécution excellente, ils sont ornés de feuilles d'acanthe ou d'entrelacs. La taille en creux se rencontre encore un peu dans la décoration ; par contre, tout ce qui est relief se modèle et s'anime de plus en plus.

Un espace assez considérable a dû s'écouler entre la construction de la salle du rez-de-chaussée et celle de la salle du premier étage dont la voûte est établie sur formerets, tandis que la précédente en est dépourvue. L'interruption des travaux est due probablement aux dissentiments politiques qui eurent lieu dans le premier tiers du XIIe siècle en Normandie, et particulièrement à Rouen, sous les successeurs de Guillaume-le-Conquérant.

Les nervures sont tracées avec l'élégance qui caractérise tous les autres profils du même endroit [3]. La clef de voûte

---

1. La collection privée de Mme Lepel-Cointet, à Jumièges, renferme un très beau chapiteau représentant deux harpies nimbées et accouplées. Les culs-de-lampe de la chapelle en question devaient se rapprocher de ce modèle.

2. Appelée aujourd'hui salle des Gardes. (Cf. *Monasticum gallicanum*.)

3. Un tore aminci contourné de deux boudins surmontés d'un cavet.

qui paraît percée au centre est sertie par une gorge ornée de boutons.

Les voûtes de ces deux salles méritent, à notre avis, d'être considérées comme de précieux documents pour l'histoire de la naissance et du développement de la voûte sur croisée d'ogives en Angleterre et en Normandie [1].

Les contreforts qui reçoivent la poussée à l'extérieur [2] sont

1. Il est généralement admis que les voûtes nervées ont pris naissance dans l'Ile-de-France. M. Lefèvre-Pontalis écrit : « La nervure est une découverte essentiellement française. C'est sur le sol de l'Ile-de-France qu'elle » fut soumise à des expériences décisives avant de s'imposer aux écoles » des autres provinces et à celles des pays étrangers *(L'Architecture dans « l'ancien diocèse de Soissons)*. » — M. Anthyme Saint-Paul est déjà moins exclusif quand il dit : « L'heure me semble venue de nous demander s'il » faut, oui ou non, associer la Normandie au mouvement transitionnel (*La » Transition*, *Revue de l'Art chrétien*, 1895, p. 15). » Ici, on sent poindre une orientation nouvelle ; M. J. Bilson va plus loin en prouvant que l'Angleterre et la Normandie voûtaient admirablement leurs édifices en voûtes au XIe siècle, et que, par suite, elles étaient toutes préparées à inventer la voûte d'ogives (*Les origines de l'Architecture gothique*, *Revue de l'Art chrétien*, 1901). Auparavant, Viollet-le-Duc reconnaissait qu'au commencement du XIIe siècle les Normands faisaient des voûtes en arcs d'ogive à arêtes saillantes (*Dictionnaire de l'Architecture française*, t. IV, p. 101). Nous rencontrons à Montivilliers une double croisée *quadripartite* divisée par un large doubleau ; or, cette disposition réclame l'antériorité de la voûte quadripartite simple que l'habileté des constructeurs anglo-normands n'avait pu manquer de découvrir. Nous les voyons substituer des colonnes engagées aux pilastres carrés et modifier les têtes de colonnes pour la commodité de la retombée des voûtes d'arête dès 1072 ; ne pouvant tolérer la forme bombée des voûtes, ils surélèvent le tracé des lunettes qui deviennent elliptiques ou en plein cintre surhaussé.

D'autre part, la Cathédrale de Durham, élevée de 1093 à 1133, fut voûtée en croisée d'ogives ; le bas-côté sud de la Cathédrale de Gloucester dut recevoir des voûtes d'ogives entre 1100 et 1120. La même remarque s'applique aux Cathédrales de Winchester et de Peterborough, édifices qui furent voûtés pendant les vingt premières années du XIIe siècle. En Normandie, citons Lessay. M. A. Saint-Paul incline à croire que la Cathédrale d'Evreux possédait des croisées d'ogives avant 1130 (*La Transition*, *Revue de l'Art chrétien*, 1895, p. 15). M. Enlart pense de même (*Manuel d'Archéologie française*, t. I, p. 436 et 440). Il ajoute que ces voûtes auraient pu être établies dès 1120.

2. Tous les contreforts de la face ouest de la tour sont déportés vers la droite.

pourtournés par les bandeaux séparatifs des étages. Leurs profils très lumineux sont d'une indication parfaite.

Le bandeau séparant les deux rangées de baies de cette salle du premier étage semble reproduire les proportions d'un profil stylisé de visage humain[1].

Le bandeau placé immédiatement au-dessus rend un effet d'un genre spécial, grâce au cavet creusé, suivant l'expression de M. Coutan, de petits canaux très particuliers qu'on dirait évidés à la gouge[2].

Les séries superposées de baies de cette partie de la tour sont des chefs-d'œuvre dans leur genre. Des bourgeons, des boutons à demi-épanouis de fleur d'eau garnissent çà et là les évidements des tableaux. Les claveaux des archivoltes sont sculptés de vigoureuses têtes d'animaux à becs crochus[3].

Etage supérieur. — Le dernier étage de la partie XII[e] siècle de la tour Saint-Romain est subdivisé par un plancher intermédiaire. L'accès de ce plancher a lieu par un escalier à vis pratiqué dans l'angle sud-est de la tour et beaucoup plus étroit que l'escalier extérieur auquel il fait suite. Au-dessus du dallage de cet étage s'élancent treize

---

1. Voir communication faite à la *Société des Amis des Monuments rouennais*, 1904.

2. *Coup d'œil sur la Cathédrale*, ouv. cité, p. 14 ; Rouen, 1896.

3. La Normandie est très riche en fait de « becs d'oiseaux ». L'origine de ces ornements nous paraît essentiellement nordique. Au contraire, M. Lefèvre-Pontalis les considère comme des imitations de ces sortes de perroquets et de figures en pointe qui forment l'un des éléments de l'orfèvrerie mérovingienne. Il nous semble que la tentative est quelque peu téméraire de rattacher un ornement caractéristique d'une puissante école d'architecture à quelques bijoux mérovingiens. (*L'Architecture dans l'ancien diocèse de Soissons.*) Les arcatures décorées de têtes d'oiseaux ne sont pas rares dans l'architecture du Nord. On les retrouve aux églises de Rots (Calvados), de Putot, de Bretteville-l'Orgueilleuse, à la Cathédrale de Bayeux, etc. ; en Angleterre, aux églises de Castle-Rising et Middle-Rasen, etc.

hautes baies étroites en arc brisé, et les embrasures de ces baies sont très profondes. Il ne paraît point que les murs fussent destinés à recevoir une voûte, car il n'y a pas de trace de dispositions intentionnelles ; d'ailleurs, quelques pièces de la charpente du beffroi s'appuient sur une portion du mur formant socle au niveau du dallage[1].

Au-dessus du plancher intermédiaire, l'ordonnance intérieure n'est pas moins simple qu'en dessous. Mais les baies deviennent plus larges.

Ce sont alors de grandes baies[2] géminées inscrites sous des archivoltes en arc brisé, au nombre de deux sur chaque face de la tour, ce qui contribue à lui donner beaucoup d'élégance[3].

Une remarque (l'on ne peut la faire qu'extérieurement) doit être signalée ici à propos de ces baies.

Sur la face est, l'assise de pierre couvrant l'échappée de tête de l'escalier ménagé dans l'angle sud-est de la tour sert de support aux bases des colonnettes recevant, les unes, les retombées des arcs de l'archivolte, et l'autre, la retombée de l'arc fermant l'une des ouvertures de la baie géminée voisine de cet escalier. Ces bases se trouvant par suite remontées au-dessus du niveau général des bases des autres baies, la base d'une des colonnettes (la colonnette

---

1. Nous avons découvert une grande quantité d'inscriptions du XVe siècle. Quelques-unes semblent très lisibles. Elles donnent sans doute des indications intéressant l'histoire locale. M. de Beaurepaire pense que ces inscriptions sont dues à des ouvriers allemands (communication orale). Elles sont situées sur les tableaux des baies de cette partie du dernier étage.

2. Cette dernière partie doit appartenir à une époque plus récente que l'ensemble des constructions du XIIe siècle de la tour Saint-Romain.

3. Actuellement le hourdis de plâtras qui masque toutes les baies nuit considérablement à l'élégance de la tour. Ce travail, peu esthétique, a dû être fait en 1669, d'après le millésime inscrit dans le tympan d'une des baies supérieures de la face ouest (millésime signalé par M. Coutan en 1896 : *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, t. X, p. 379).

extérieure) recevant la retombée opposée de la même archivolte surmontant cette baie géminée a été surélevée d'une hauteur moindre. Cette combinaison très adroite nous révèle que le constructeur de la tour Saint-Romain était un artiste à la fois habile et délicat.

A côté de cette baie, toujours sur la face est de la tour, l'autre baie géminée a été l'objet d'une modification importante. La colonnette séparant les deux ouvertures de cette baie a été après coup supprimée dans sa partie inférieure par l'établissement d'une ouverture en arc brisé.

On suppose que ce nouveau travail a été fait pour le passage des cloches à placer dans le beffroi.

Signalons, enfin, que le glacis pourtournant la tour sous ces grandes baies géminées est orné sous son coupe-larme d'un cordon refouillé de palmettes.

Enfin, la corniche formée de très petites arcatures méplates en plein cintre, comme il s'en rencontre fréquemment en Normandie, sépare, sans plus de transition, la partie du XII[e] siècle de la tour Saint-Romain de l'étage des cloches proprement dit. Ce dernier, étant une addition du XV[e] siècle, se trouve en dehors de la présente étude.

Escalier. — L'escalier principal de la tour Saint-Romain est renfermé dans une tour rectangulaire élevée du côté de la cour intérieure. On sait que la porte actuelle provient d'un remaniement moderne. A l'intérieur, l'escalier, très spacieux, est à vis sur berceau rampant. Il s'achève au-dessus de la voûte du premier étage. Sa pyramide octogone, flanquée de quatre pyramidillons carrés, le termine avec une élégance à la fois simple et forte. On le considère unanimement comme un chef-d'œuvre.

Du côté sud, à la hauteur correspondante des combles du bas-côté nord de la nef, on découvre dans le mur de l'escalier, contre la tour, une sorte de support formé d'un corbeau à tête de monstre surmonté de plusieurs assises de pierre.

Une excavation régulière a été ménagée au-dessus, avec l'intention manifeste d'y encastrer quelque chose, une pièce de bois, par exemple. Nous reviendrons sur le but de ce singulier accessoire de construction, appartenant plutôt à l'architecture militaire.

IV

Abords de la tour Saint-Romain.

A douze mètres du sol actuel et au niveau de la salle du premier étage, un large passage relie du côté sud la tour Saint-Romain à la Cathédrale. Il est établi sur une puissante voûte en berceau en forme d'arche de pont [1], que l'on distingue parfaitement de l'intérieur de la cour d'Albane. Depuis fort longtemps, cette construction annexe ne remplit plus le rôle qu'on se proposait de lui faire jouer en l'établissant. On paraît même y avoir établi une chapelle de très bonne heure [2]. Néanmoins, bien avant l'époque de cette nouvelle destination, un passage couvert existait en ce lieu. En effet, on remarque un arrachement en pierre de petit appareil dans l'angle A formé par la façade sud de la tour Saint-Romain et le mur gouttereau du passage aérien [3]. D'ailleurs, ce dernier mur est manifestement d'une autre époque que la tour et l'arrachement; il appartient très probablement à la fin du XIIe siècle. Quoi qu'il en soit des causes

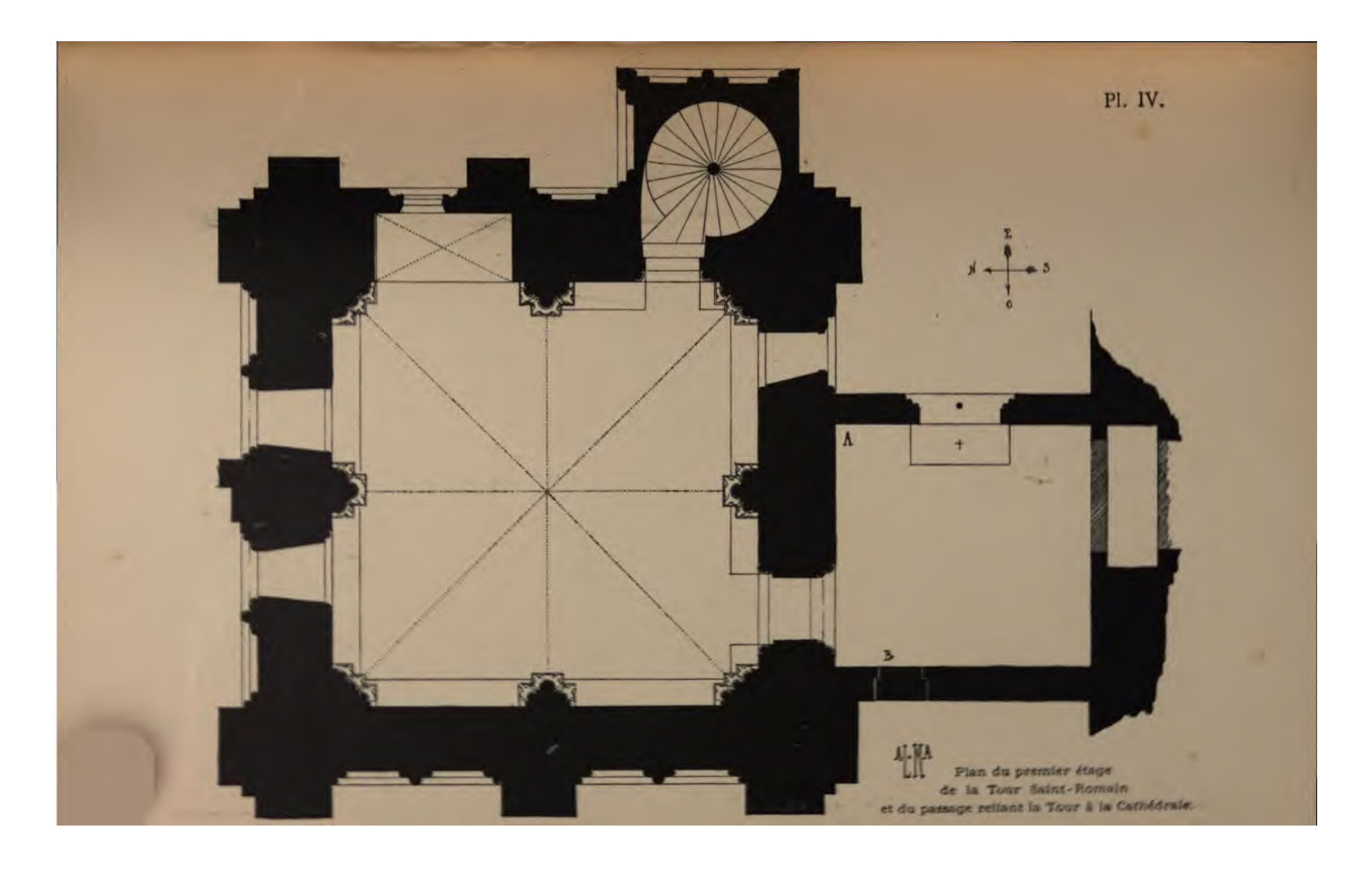
---

1. Sous la retombée du berceau, une large baie a été pratiquée dans le mur du bas-côté nord de la nef de la Cathédrale. Une colonnette recevant la retombée de l'archivolte surmontant cette baie présente un chapiteau historié très remarquable. On y voit le hibou symbolisant les ténèbres de l'Ancienne Loi harcelé par un oiseau de jour qui n'est autre que la Loi nouvelle. On distingue, en outre, une figure drapée dont on ne peut deviner le rôle, à cause des mutilations qu'elle a subies.

2. Cette chapelle pouvait être dédiée à l'archange saint Michel. Il était, en effet, de tradition constante, de consacrer les lieux élevés, le sommet des tours, à ce culte. On réservait même, dans ce but, une sorte de chapelle aérienne dans les sanctuaires importants.

3. L'ordonnance de la façade sud de la tour a été subordonnée à l'emplacement du passage couvert. On remarque que le contrefort médian s'interrompt au-dessus du toit de ce passage et qu'il est supporté, dans ce but, par trois petits modillons à têtes grimaçantes. De plus, le bandeau placé eutre les deux rangées de baies dn premier étage (bandeau à profil stylisé de visage humain) s'arrête au droit des murs gouttereaux

Pl. IV.



Plan du premier étage
de la Tour Saint-Romain
et du passage reliant la Tour à la Cathédrale.

qui ont occasionné la disparition du mur primitif, nous pouvons assurer que la baie pratiquée dans le mur actuel, ainsi que le large autel placé au-devant d'elle, indiquent une époque assez postérieure à l'ensemble du gros œuvre de la tour Saint-Romain.

Disons que le mur gouttereau opposé, c'est-à-dire le mur élevé du côté du portail occidental, paraît, au contraire, contemporain de la tour. En tout cas, il a été fortement remanié, sans doute au moment de la transformation de ce passage en chapelle ; une porte, notamment, fut pratiquée en B ; elle s'ouvre dans l'escalier établi comme l'on sait entre la tour Saint-Romain et le grand portail de la Cathédrale.

Nous avons signalé, dans la description de la salle du premier étage de la tour Saint-Romain, en plus de la porte d'entrée proprement dite, la présence d'une large porte en arc brisé très surbaissé; on en devine maintenant le rôle. Elle a été murée par des pierres de petit appareil lorsqu'on procédait aux remaniements. L'archivolte retombant sur des colonnettes engagées n'est pas moins belle dans l'intérieur du passage que dans la grande salle. Ce sont les mêmes cordons de feuillage et les mêmes profils. Les chapiteaux sculptés portent encore des traces de polychromie. Le tailloir de l'un d'entre eux se prolonge en bandeau d'une rare délicatesse sur le mur de la tour.

Le passage n'a jamais été voûté; une couverture de charpente en appentis, ou bien une sorte de terrasse revêtue de plomb, s'appuyait probablement sur ses murs gouttereaux.

Comme on doit s'y attendre, le mur opposé à la porte d'entrée primitive présente une grande baie en arc brisé dépourvue de toute espèce de décoration [1]. Nous constatons

---

1. Bien que se trouvant murée, on saisit dans cette véritable porte quelques points de ressemblance avec les deux grandes baies qui s'ouvrent au rez-de-chaussée de la tour Saint-Romain, dans les murs nord et sud.

ici l'indication de la sortie de ce curieux passage qui, en définitive, devait s'ouvrir sur les tribunes de l'église consacrée en 1063 par l'archevêque Maurile.

Côté ouest. — Du côté de la ville, il est possible que la tour Saint-Romain ait pu jouer un rôle défensif. Nous avons vu que le premier étage de la tour sur la face ouest n'était pas percé de baies, mais orné d'arcatures aveugles. D'autre part, le mur du rez-de-chaussée s'élève de ce côté à pic, et sans aucune saillie[1].

Le mur crénelé de l'aître pouvait venir buter contre l'angle de la tour Saint-Romain vers la cathédrale. Ainsi aurait été protégé l'espace vide entre ces deux édifices, sorte de passage qu'un mur de simple clôture pouvait encore fermer au droit de l'alignement général du portail et de la tour.

Rappelons qu'à l'extrémité du même passage, la tourelle renfermant l'escalier de la tour Saint-Romain présente une disposition spéciale appartenant à l'architecture militaire ; en effet, il était possible de placer une poutre sur l'encorbellement que nous avons déjà signalé et d'y établir un système défensif.

Ces précautions peuvent surprendre de la part d'un collège de chanoines ; n'oublions pas cependant qu'au XIIe siècle le pouvoir de la commune naissante était en lutte contre le pouvoir féodal du Chapitre de Rouen, et que, d'ailleurs, l'histoire locale prouve qu'il y avait lieu de craindre des émeutes sanglantes.

Côté nord. — La cour intérieure des maisons capitulaires (aujourd'hui cour d'Albane) communiquait avec la ville par un large passage voûté en berceau qui existe encore. Cependant, le parement extérieur sur la rue des Quatre-

---

1. Le petit socle actuel provient des travaux de consolidation dirigés par Guillaume Pontis, à la fin du XVe siècle.

Pl. V.



I.

III.

II.

I. — Chapiteau de la porte faisant communiquer la salle du premier étage de la Tour Saint-Romain avec la Cathédrale.
II. — Chapiteau de la salle du premier étage.
III. — Chapiteau sous la voûte reliant la Tour Saint-Romain avec la Cathédrale.

Vents est d'une époque relativement moderne. Les arrachements faits au porche primitif sont très visibles dans la maçonnerie de la partie remaniée.

Sur la droite du passage, on pénètre par une porte en arc brisé dans un vestibule voûté en berceau et précédant la grande baie s'ouvrant dans la face nord du rez-de-chaussée de la tour, baie fermée à la fin du xve siècle par un mur en grand appareil établi au nu intérieur du mur de la salle inférieure. Ce mur de clôture du xve siècle est très mince, tandis que nous avons vu que le mur de la tour est très épais en cet endroit. Auparavant, cette grande baie étant ouverte, l'ensemble des travaux dont nous parlons venant buter contre elle, on y accédait par une porte en plein cintre dépendant de la construction que nous décrivons ici. Par suite de la clôture du xve siècle, entre cette porte des constructions annexes du xiie et la dite clôture, a été ainsi ménagé une sorte de caveau.

Ces constructions remontent certainement à une époque très avancée dans le xiie siècle; en tout cas, elles ne sont point contemporaines de la tour Saint-Romain [1].

---

1. Primitivement, une toiture en terrasse a dû couvrir ces bâtiments. Cette toiture devait être à mi-hauteur des fenêtres actuelles de la construction relativement moderne établie à usage d'habitation au-dessus de ce passage.

CHAPITRE IV

L'INCENDIE DE 1200

Nous avons vu l'erreur dans laquelle étaient tombés les historiens des XVIIe et XVIIIe siècles relativement à l'âge de la Cathédrale actuelle. Une autre erreur fut celle qui commença de s'acréditer au commencement du XIXe, prétendant que cet édifice est l'œuvre du XIIIe siècle. L'incendie qui brûla, en 1200, la veille de Pâques, une partie de la ville, aurait détruit entièrement la Cathédrale, et nécessité sa reconstruction immédiate. Cette thèse repose sur une appréciation trop absolue des résultats de l'incendie connus par les documents de l'époque parvenus jusqu'à nous. Sans doute, les chroniques disent que la Cathédrale fut brûlée, qu'elle s'écroula, et les chartes du roi Jean ajoutent qu'elle fut détruite; mais nous ne voyons pas dans ces documents ce qui peut faire croire que rien de l'église ne resta debout, et nous n'y trouvons aucun indice d'une réédification nouvelle. Au contraire, les chartes du roi Jean, qu'elles se rapportent soit à l'argent donné par le Roi lui-même ou aux quêtes autorisées en faveur de l'église, ne parlent que de sa réparation, et les termes de ces textes divers s'accordent bien avec les témoignages que l'étude du monument lui-même nous a fait découvrir.

H. Langlois, dans sa notice sur l'incendie de la Cathédrale de Rouen[1], expose avec clarté cette thèse de la destruction totale de la Cathédrale, en se basant sur les seuls textes, d'où son erreur.

---

1. E.-H. Langlois : *Notice sur l'incendie de la Cathédrale de Rouen*, p. 17 et suiv.; Rouen, 1823.

Ce livre est remarquable par sa bonne méthode, par l'exposé précis des faits, et l'enthousiasme de l'auteur charme le lecteur. Tous ceux qui ont fait des travaux généraux sur la Cathédrale ont adopté les conclusions de Langlois, sans beaucoup les modifier.

Les historiens des XVII[e] et XVIII[e] siècles parlent bien de cet incendie, mais ils ne lui attribuent pas un résultat pareil. Taillepied [1], dans son chapitre des « embrasemens de feu advenus en la ville », cite cet évènement, ainsi que Farin[2], dom Pommeraye [3] et Jean Oursel[4].

Du temps de H. Langlois, son opinion elle-même n'était pas admise par tous les auteurs ; il le dit, du reste, dans sa notice sur l'incendie de la Cathédrale[5]. Cette opinion partait d'un raisonnement juste en lui-même, mais trop absolu dans ses conclusions. Reconnaissant que la Cathédrale actuelle ne peut être, par son style, un édifice du XI[e] siècle, et ne trouvant pas de texte précis sur une reconstruction entre la dédicace de Maurile en 1063 et l'incendie de 1200[6], H. Langlois conclut, des documents relatifs à cet évènement, que la Cathédrale ne pouvait avoir été élevée en autre temps qu'après ce sinistre. Son argumentation serait juste, si nous possédions tous les renseignements relatifs aux travaux qui durent y être exécutés pendant le XII[e] siècle. Il n'en est pas ainsi, et les lacunes de nos archives pour ces époques relativement éloignées auraient dû modifier l'affirmation trop exclusive de H. Langlois [7].

---

1. TAILLEPIED : ***Recueil des antiquitez et singularitez de la Ville de Rouen***; Rouen, 1610. Il cite deux incendies successifs qu'il place en 1203 et 1204.

2. FARIN : ***Histoire de la Ville de Rouen***, I[re] partie, p. 509; Rouen, 1668.
FARIN et DU SOUILLET : ***Histoire de la Ville de Rouen***, I[re] partie, p. 169; Rouen, 1731.

3. Dom POMMERAYE : ***Histoire des Archevêques de Rouen***, p. 427 ; Rouen, 1667.
Le même : ***Histoire de la Cathédrale de Rouen***, p. 46; Rouen, 1686.

4. Jean OURSEL : ***Les beautés de la Normandie ou l'origine de la Ville de Rouen***, p. 85; Rouen, 1700.

5. H. LANGLOIS, ouv. cité, p. 18.

6. Sauf la lettre de Hugues, archevêque de Rouen, en 1145, à Thierry, évêque d'Amiens.

7. Peut-être aussi que le manque de textes relatifs à cette reconstruction provient du fait que les chroniqueurs ne jugèrent pas utile de nous faire

Aussi, une autre opinion exprimée vers la même époque est celle qui, malgré cette absence de textes, pose, mais *a priori* seulement, qu'une nouvelle Cathédrale a dû s'élever sur celle dédiée par Maurile, mais à une époque non déterminée. Nous trouvons cette opinion exposée dans T. de Jolimont[1] qui, en signalant le manque de documents écrits sur ce fait, et en considérant le monument en lui-même au point de vue archéologique, en tire des conclusions très réservées. Au contraire, A.-P.-M. Gilbert[2], n'employant que les textes seuls, continue l'erreur que nous voyons dans Farin (*éd. Du Souillet*) et dans dom Duplessis, lesquels voulurent que des travaux aient été faits en 1100 à la Cathédrale, erreur que nous avons réfutée plus haut. Enfin, en 1847, l'abbé Cochet[3], ne voyant qu'une seule dédicace de la Cathédrale en 1063, en insère que l'église actuelle n'est autre que celle du XIe siècle, et reste, lui aussi, dans une autre erreur déjà signalée.

L'opinion de H. Langlois prévalut donc. Elle fut successi-

---

connaître les phases de ce travail en son évolution artistique, plus préoccupés qu'ils étaient de nous narrer les événements religieux et politiques de leur temps. Quand ils nous donnent des détails sur telle ou telle construction d'église ou d'abbaye, ce n'est pas en vue de l'histoire de l'art tel que nous l'entendons, mais pour perpétuer le souvenir de ces fondations et faire l'éloge de tel ou tel bienfaiteur. Ceci explique que bien des faits que nous voudrions connaître n'ont pu nous parvenir, parce que les chroniqueurs n'ont pas jugé bon de les transcrire pour nous les conserver.

1. T. de JOLIMONT : *Monuments les plus remarquables de la Ville de Rouen*; Paris, 1822.

2. A.-P.-M GILBERT : *Description historique de l'église métropolitaine de Rouen*, p. 14; Rouen, 1816.

Le même : *Description historique de la Cathédrale de Rouen*, p. 16; Rouen, 1837.

3. Abbé COCHET : *De l'ogive et du plein cintre*. (*Bulletin monumental*, t. XIII, p. 387, 1847.)

vement adoptée par Daniel Ramée[1], Deville[2], de Caumont[3], Viollet-le-Duc[4], l'abbé J. Loth[5], Gonse[6], l'abbé Sauvage[7], Coutan[8], Anthyme Saint-Paul[9], E. Lambin[10], etc., en un mot, par la plupart des historiens du XIXe siècle.

Néanmoins, ces auteurs n'admettent pas tous une reconstruction totale de la Cathédrale au XIIIe siècle. Nous avons vu T. de Jolimont se montrer moins affirmatif dans son appréciation et se réclamer de l'archéologie : cette science, étudiée avec une méthode de plus en plus rigoureuse, rendit les historiens moins exclusifs dans leurs hypothèses, et peu à peu on trouva dans notre monument des témoins que l'on reconnut comme ne pouvant appartenir au XIIIe siècle. Il va sans dire que l'on ne nia pas pour cela la destruction de la Cathédrale par le feu ; seulement, on admit que l'incendie laissa debout quelques parties de l'édifice.

Dans son *Abécédaire d'Archéologie*, de Caumont[11] hésite déjà à admettre entièrement la thèse de H. Langlois et écrit : « Le chœur et la nef, en partie construits dans la

---

1. Daniel Ramée : *Manuel de l'Histoire générale de l'Architecture*, t. II, p. 341 ; Paris, 1843.

2. Deville : *Revue des Architectes de la Cathédrale de Rouen*, 1848.

3. De Caumont : *Abécédaire d'Archéologie*, t. I, p. 263, 1850.

4. Viollet-le-Duc : *Dictionnaire de l'Architecture française*, t. II, p. 362 et 363.

5. Abbé J. Loth : *La Cathédrale de Rouen* ; Rouen, 1879.

6. Gonse : *L'Art gothique*, p. 208.

7. Abbé Sauvage : *La Cathédrale de Rouen (La Normandie monumentale et pittoresque*, p. 55 ; Le Havre, 1893).

8. Coutan : *Coup d'œil sur la Cathédrale de Rouen aux XIe, XIIe et XIIIe siècles*, p. 25 et 26 ; Rouen, 1896.

9. Anthyme Saint-Paul : *La Cathédrale de Rouen* (*Dictionnaire géographique de la France*, publié par P. Joanne (article Rouen) ; Paris, 1900, t. VI, p. 3966.

10. E. Lambin : *La Cathédrale de Rouen*. (*Revue de l'Art chrétien*, 1900.)

11. De Caumont, ouv. cité, t. I, p. 263.

première moitié du XIIIe siècle... ». Viollet-le-Duc[1] va plus loin et exprime d'une façon hardie et tranchante l'hypothèse d'une réédification de l'église pendant la deuxième moitié du XIIe siècle et celle d'une construction nouvelle après l'incendie en conservant des vestiges de l'édifice antérieur.

L'autorité de son nom imposa cette nouvelle opinion à ceux qui écrivirent après lui. Ainsi firent Gonse[2], l'abbé Sauvage[3], Coutan[4], Anthyme Saint-Paul[5] et E. Lambin[6].

Il nous faut aussi parler des archéologues anglais pour qui la Cathédrale fut le but de nombreux travaux. Dès 1767, nous voyons Ducarel[7] la visiter en antiquaire. Avec Farin (*éd. Du Souillet*) et dom Duplessis, il admet que la Cathédrale date en partie de 1100. A l'époque romantique, les voyages des Anglais à Rouen deviennent plus nombreux. Dibdin[8] y vient en 1818, puis cette année même, Stothard[9]. Ce dernier écrit que de l'édifice original de Maurile, rien maintenant n'apparaît, et que la Cathédrale actuelle paraît être en

1. VIOLLET-LE-DUC, ouv. cité, t. II, p. 362 et 363.

2. GONSE : *L'Art gothique*, p. 206.

3. Abbé SAUVAGE : *La Cathédrale de Rouen*, ouv. cité, p. 55.

4. COUTAN : *Cathédrale de Rouen, ses parties du XIIe siècle.* (*Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, 1891-1893.) — « L'incendie de 1200 aurait entraîné seulement la ruine complète des combles et des voûtes, le gros œuvre serait resté debout, sinon en totalité, du moins pour une notable part. » Plus tard, M. Coutan paraît être revenu sur cette opinion et avoir adopté plus étroitement celle de H. Langlois, quand il écrivit, en 1896, que la Cathédrale actuelle aurait succédé immédiatement à l'édifice dédié par Maurile et détruit dans l'incendie de 1200. — *Coup d'œil sur la Cathédrale de Rouen*, ouv. cité, p. 25 et 26.

5. Anthyme SAINT-PAUL, ouv. cité, t. VI, p. 3966.

6. LAMBIN, ouv. cité. (*Revue de l'Art chrétien*, 1900.)

7. DUCAREL : *Antiquités anglo-normandes* (1767), traduites de l'anglais, par A.-L. Lechaudé d'Anisy, p. 17; Caen, 1823.

8. DIBDIN : *Voyage bibliographique, archéologique et pittoresque en France*, traduit par Théod. Licquet; Paris, 1825.

9. STOTHARD : *Letters written during a tour through Normandy in 1818*, p. 21; London, 1820.

grande partie le travail du XIIIe siècle. Ceci est curieux, en tant que précédant la thèse de H. Langlois. En 1822, John Sell-Cotman[1] paraît incliner qu'on ait travaillé au nouvel édifice avant 1200, mais il n'en peut indiquer la date. Il mentionne seulement que, moins d'un siècle après la dédicace de l'église, le clergé pensa à en construire une nouvelle. Il a sans doute en vue la lettre de Hugues d'Amiens, de 1145.

Nous devons aussi signaler Pugin et Britton, puis Gally-Knight. Pugin et Britton[2] font remonter la tour centrale de la Cathédrale à 1200, selon l'opinion commune, disent-ils. Quant à Gally-Knight[3], il adopte les conclusions de Langlois.

La thèse que nous présentons est tout autre que celle soutenue par H. Langlois. Pour l'exposer en peu de mots, nous dirons donc que la Cathédrale actuelle, dans son gros œuvre, date entièrement de la fin du XIIe siècle, et que l'incendie de 1200 ne la détruisit point, mais qu'il exerça ses ravages seulement sur les combles et les voûtes.

Mais, tout d'abord, il nous faut présenter les textes.

Le texte invoqué en premier lieu par tous les auteurs est tiré du *Chronicum Rotomagense*, publié par Labbe en 1657 : 1200, « Hoc Anno quarto Idus Aprilis in noctæ Paschæ, combusta est tota ecclesia Rothomagensis cum omnibus campanis, libris et ornamentis Ecclesiæ et maxima pars civitatis, et multæ Ecclesiæ[4]. »

---

1. John Sell-Cotman : *Architectural antiquities of Normandy*, p. 53; London, 1822.

2. John Britton : *Historical and descriptive essays*, p. 33; London, 1828. Pugin et Britton : *Antiquités architecturales de la Normandie*, traduction par A. L., p. 83, 1855.

3. Gally-Knight : *Excursion monumentale en Normandie.* (*Bulletin monumental*, t. IV, p. 59, 1838.)

4. Chronicum Rotomagense, sublatis minus neccessariis ab anno Christi primo ad 1344, quod mihi commodatum est a D. Antonio De Vyon, D. d'Hérouval, Antiquitatum Gallicarum studiosissimo.

(Labbe : *Novæ bibliothecæ*, t. I, p. 370; Paris, 1657.)

Ce texte se retrouve dans un manuscrit de la Bibliothèque de Rouen de

Nous voyons ensuite le fait relaté dans le *Chronicon Fiscanense*, publié aussi par Labbe[1], dans Roger de Houeden[2] et dans la continuation anonyme à l'appendice de Robert du Mont[3].

1654 intitulé *Chronicon triplex et unum*, Bibl., Rouen, Y, 54; en voici la traduction : Cette année 1200, le 4 des Ides d'avril (9 avril), dans la nuit de Pâques, l'église de Rouen fut brûlée tout entière avec toutes ses cloches, ses livres et ornements, ainsi que la plus grande partie de la ville et beaucoup d'églises. — Un manuscrit de la Bibl. nationale, n[os] 1488 et 2141 (fonds de Saint-Germain-des-Prés), relate ce fait en français; les termes employés en paraissent être la traduction : « L'an M. II[e], la nuyct de Pasques, l'eglize » de Nostre-Dame de Rouen fut toute brûlée, et cloches, et tous les livres » et aornementz, et fiertes et reliques, et grande partie de la ville et eglizes. » — De même la *Chronologia inclytae urbis Rothomagensis per de la Marc advocatum in Parlamento*, imprimée à la fin de l'ouvrage de du Moulin, sur les *Conquêtes des Normands français en Italie*, Rouen, 1658, nous paraît dériver de cette chronique : « Anno 1200, Quarto Idus novembris ingens ignis per noctem exortus primariam basilicam Rothomagensem miserando absumpsit incendio et majorem civitatis partem cremavit. On remarquera que l'incendie est ici indiqué à une autre date. Nous n'attachons d'ailleurs aucune valeur à ce texte, de rédaction beaucoup trop récente. Enfin, Chéruel, dans une compilation latine intitulée : *Normanniæ nova chronica*, publiée dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie en 1851*, indique un incendie en 1200, mais à une autre date et sans effet sur la Cathédrale : « Anno MCC, tertio nonas octobris prima vigilia noctis, cœpit Rotomagi ignis juxta portam Rodobeccæ, per quem combusta ecclesia sancti Macuti, et tota fere parochia sancti Dyonisii, et magna turris Rotomagensis, praesente rege Angliæ, et magna pars civitatis. » (*Mémoires de la Soc. des Antiq. de Normandie*, 2[e] série, 8[e] vol., t. 18., 1185). Ce texte se trouve dans Labbe, à peu près en cette forme, mais placé en 1203. (Labbe : *Chronicum Rotomagense*, *Novæ bibliothecæ*, t. I, p. 370, t. I; Paris, 1657.)

1. *Chronicon Fiscanense*, ab anno Christi primo ad 1220. (Labbe : *Novae bibliothecae*, t. I, p. 327; Paris, 1657.)

1200. « Combusta est Ecclesia Rothomagensis cum civitate. »

2. Eodem anno, in ipsa die Paschæ, quæ quinto Idus Aprilis evenit, combusta est ferè tota civitas Rothomagus cum ecclesia sedis Archiepiscopalis, et alijs ecclesiis. Saville : *Rerum Anglicarum scriptores post Bedam præcipui, ex vetustissimis codicibus manuscriptis nunc prineum in lucem editi*. f. 456; Londini, 1596. (V. *Recueil des historiens des Gaules*, t. 17, p. 604; Paris, 1818.)

3. Anonymi continuatio Appendicis Roberti de Monte ad Sigebertum, *partim ex Acheriana editione, partini ex Collectaneis Joan. Pistorii*, t. I.

Une autre source de documents nous vient des archives de la Tour de Londres. Ces textes, auxquels leur nature d'actes officiels donne une certaine valeur, sont au nombre de cinq. Ils montrent que le roi Jean ne se désintéressa pas de la Cathédrale de Rouen, et qu'il lui accorda des subsides pour sa réparation.

Le premier texte [1] est une charte promettant une somme d'argent, qui représente la part que le Roi désire prendre aux travaux. Le second [2] et le troisième [3] sont relatifs aux quêtes qu'il autorise à cet effet.

On remarquera que la charte datée de Lincoln, au 13 janvier 1201, c'est-à-dire d'un endroit très éloigné de Rouen, mentionne une destruction presque complète de la Cathédrale, sans faire allusion par le moindre mot au désastre de la ville, lequel est consigné dans la lettre-patente de Rouen du 16 octobre 1202. Cependant, l'exagération est manifeste dans la rédaction de cette dernière lettre, puisque les chroniques nous apprennent que la ville fut brûlée en majeure partie, mais non détruite entièrement, comme le rapporte la lettre en question. Il est facile d'expliquer cette exagération en observant que la lettre fut écrite deux ans et demi après l'incendie et la ville étant rebâtie depuis.

Une autre observation qui a sa valeur, si l'on considère que la lettre patente fut rédigée sur le lieu même du sinistre, c'est que le texte laisse entendre, par des termes assez vagues,

---

Script. rerum Germanicarum. — 1200. Urbs Rotomagensis cum ipsa matre ecclesia gravi incendio corruit. (***Recueil des historiens des Gaules***, t. 18, p. 341; Paris, 1822.)

1. Voir n° II des pièces justificatives. Texte daté du 24 septembre 1200, à Valognes.

2. Voir n° III des pièces justificatives. Texte daté du 13 janvier 1201, à Lincoln. « Igne combusta sit et funditus fere destructa ». (Texte signalé pour la première fois.)

3. Voir n° IV des pièces justificatives. Texte daté du 16 octobre 1202, à Rouen. « Ecclesia Rothomagensis, mater ecclesiarum Normanniæ et magistra, » cum totata civitate flammis irruentibus sit eversa. »

que la Cathédrale subit à la vérité un grand dommage du fait de l'incendie, mais qu'elle ne fut pas réduite en cendres comme le rapporte le texte de Lincoln.

Somme toute, la rédaction de ces deux documents est faite en vue du même but à atteindre : les quêtes pour les restaurations de l'église de Rouen, ce qui explique le caractère un peu excessif des termes qui sont employés dans le premier texte pour la Cathédrale, et dans le second pour la ville de Rouen.

Le quatrième texte est un ordre donné par le roi Jean, en 1203, de payer le reste de la somme accordée par la charte du 24 septembre 1200[1].

Le cinquième, enfin, doit encore se rapporter à cet ordre de paiement, car il parle des sommes que nous devons, par la promesse que nous avons faite à l'œuvre de l'église de Rouen[2].

Et c'est tout comme textes à signaler, car nous n'avons pas de bulle papale relativement à ce sujet. On a voulu rapporter aux effets de l'incendie de 1200 une bulle donnée par le pape Innocent III à l'archevêque et au Chapitre de Rouen ; mais cette bulle, donnée pour la restauration de la fabrique de Rouen en 1198[3], s'appliquait à des dégâts occasionnés par une autre cause. Ce fut une grave erreur de la part de Deville[4] de vouloir rattacher ce texte à un autre évè-

---

1. Voir n° V des pièces justificatives. Texte daté du 2 avril 1203, à Moulineaux.

2. Voir n° VI des pièces justificatives. Texte daté du 3 février 1204, à Newport-Pagnell. « Quas debemus de promissione quam fecimus ad opus ecclesie Rhotomagensis. »

(Texte signalé pour la première fois.)

3. Voir n° VII des pièces justificatives. « Ad restaurandam fabricam Rothomagensis ecclesiæ. »

4. A. Deville : *Revue des Architectes de la Cathédrale de Rouen*, p. 76-78; Rouen, 1848. — M. Ch. de Beaurepaire rectifia cette erreur dans un article sur la Cathédrale de Rouen, paru dans *Rouen illustré*, t. II, p. 88; Rouen, 1884.

nement survenu plus tard, et d'en avoir voulu corriger la date en ajoutant : « melius septimo 1204 », alors que le texte de la bulle, tel que le fournit le cartulaire de la Cathédrale dit « livre d'Ivoire[1] », porte bien cette leçon de 1198.

On peut penser, à cause de cette bulle accordée en 1198, que la gravité de l'incendie de 1200 fut relative, car si la Cathédrale de Rouen avait été entièrement détruite, l'archevêque de Rouen aurait certainement demandé au pape une bulle nouvelle autorisant des quêtes, comme cela avait eu lieu en 1131 lors de l'incendie de la cathédrale de Noyon[2], et où le pape Innocent II chargea l'archevêque occupant alors le siège de Rouen, Hugues d'Amiens, du soin de ces quêtes.

Il est d'ailleurs presque superflu, à notre avis, de faire observer que cette bulle donnée en faveur de la Cathédrale de Noyon mentionne d'une façon précise son objet et son but, tandis que la bulle de 1198, indépendamment de sa date, indiscutable, ne concerne que l'archevêque et les chanoines en les engageant à s'unir pour restaurer l'église, c'est-à-dire pour réparer les dégâts commis avant l'incendie par une émeute des bourgeois de Rouen contre le Chapitre, à propos d'un conflit de juridiction entre la commune de Rouen et les chanoines, relativement à l'aître de la Cathédrale[3].

---

1. Catalogue H. Omont, 1405 (Y, 27). Vitæ sanctorum (livre d'Ivoire), ms. de la Bibliothèque de Rouen.

2. A. Migne : *Patrologiæ cursus completus*, t. CLXXIX, col. 98, 1855.

Dans l'incendie de 1514, où l'aiguille et le toit du chœur sont détruits par le feu, le pape Léon X concéda indulgence plénière à tous ceux qui donneraient quelque chose pour la réparation de l'église. (Farin : *Histoire de Rouen*, Ire part., p. 519, éd. 1668.)

3. A la suite d'excommunications, les bourgeois s'étaient révoltés et avaient dévasté les jardins des chanoines; ils avaient détruit leurs maisons et massacré les chanoines eux-mêmes.

Voir A. Chéruel : *Histoire de Rouen pendant l'époque communale*, t. I, p. 38 et suiv; Rouen, 1843.

Voir Ch. de Beaurepaire : *Notes sur le parvis de la Cathédrale de Rouen.* (*Précis des travaux de l'Académie de Rouen*, 1876-1877, p. 298 et suiv.)

Nous avons lieu de croire que les réparations nécessitées à la Cathédrale par ce sinistre de 1200 furent rapidement menées à bonne fin. Les textes nous fournissent à ce sujet quelques indices. En effet, en 1204, un arbalétrier du roi Jean, nommé Yves, poursuivi pour désertion par les gens du roi, s'était réfugié dans la Cathédrale. Le roi, l'ayant réclamé, éprouva un refus de l'évêque, à cause de l'immunité dont cet homme devait jouir[1]. Un autre indice nous est fourni par un texte tiré de la *Gallia Christiana*[2]. Nous voyons, en effet, le 1er juillet 1204, Philippe II, roi de France, entrer dans la Cathédrale en qualité de souverain.

Enfin, un texte publié dans la *Gallia Christiana* nous montre l'archevêque de Rouen consacrant, en 1206, dans la Cathédrale, Robert des Ablèges, nouvellement élu évêque de Bayeux[3]. Ces deux faits nous permettent de conjecturer que l'église avait été réparée au bout de peu d'années.

Ce qui vient confirmer la valeur de ces documents, c'est qu'à part les chartes du roi Jean relatives à la réparation de la Cathédrale, il n'y a rien qui vienne indiquer des travaux de nature quelconque, alors que les chroniques relatent

1. Voir L. Fallue : *Histoire politique et religieuse de l'église métropolitaine et du diocèse de Rouen*, t. I, p. 499.

Voir *Rotuli litterarum patentium in turri Londinensi asservati* accurante Thoma Duffus Hardy, vol. I, pars. I, ab anno 1201 ad annum 1216; London, 1835.

2. Anno 1204. Normannia omnis Philippo Augusto Francorum regi subditur, ducentis nonaginta duobus annis postquam Rolloni Normannorum duci concessa fuisset in feodum; unde novum regem in æde metropolitana solenni apparatu ducalibus induit armis atque insignibus; et eodem anno conditæ sunt leges nonnullæ de interceptionibus clericorum adversus regiam juridictionem, quas habes apud Pommerayum Concil. Rotomag, p. 176.

(*Gallia Christiana*, t. XI, col. 57-58; Paris, 1759.)

3. Electus itaque rursum Robertus majore suffragiorum numero, a summo pontifice confirmatus est et ad ecclesiam Rotomagensem missus, ut ubi ordinaretur. Ordinatus ergo est presbyter V Calendas Martii 1205, qui nunc 1206, et die crastina episcopus a Waltero Rotomagensi Archiepiscopo.

(*Gallia Christiana*, t. XI, col. 366; Paris, 1759.)

les évènements graves qui suivirent la conquête française, amenant certaines difficultés entre le clergé et le roi de France. On a voulu, H. Langlois le premier et Viollet-le-Duc plus tard (ce qui d'ailleurs était conforme à la thèse qu'il soutenait de la suprématie de l'art français), attribuer à Philippe II, sinon l'initiative de la prétendue reconstruction de la Cathédrale après l'incendie, du moins une notable part d'influence dans ce travail ; or, contre ceci peuvent s'inscrire des faits que nous allons exposer, et qui ne nous montrent pas dans le roi de France un bienfaiteur de l'Eglise de Rouen. D'ailleurs, s'il eût agi de cette sorte pour se concilier l'amitié du clergé, et peut-être aussi ramener vers lui la population vaincue de Rouen, le fait n'eût pas manqué d'être signalé dans les chroniques, et son panégyriste Guillaume le Breton l'eût sans faute présenté comme exemple de royale mansuétude. D'autre part, Philippe II ne figure que dans l'Obituaire de la Cathédrale de Rouen pour une fondation pieuse[1].

Ce fut la conquête qui amena l'annexion de la Normandie au domaine du roi de France.

Derrière les vers de Guillaume le Breton racontant la prise de Rouen dans sa *Philippide*[2], on sent la joie et l'in-

---

1. 12 jul. Obiit rex Philippus, qui dedit nobis CCC libras parisiensium ad emendos redditus, unde sunt empti redditus qui continentur supra, sexta die post Epyphaniam. E. Rotomagensis ecclesiæ necrologio.

(*Recueil des historiens des Gaules*, t. XXIII, p. 364; Paris, 1876.)

N'oublions pas que le roi de France mourut en *1223*. Nous ne savons à quelle date il faut rapporter cette fondation.

2. Guillelmi Bretonis Armorici Philippidos, liber VIII, vers 167 et suiv.

Succubuit demùm. mutilatâ cornibus urbe,
Muros ipse suos truncare coacta, suisque
Sumptibus antiquam subvertere funditùs arcem :
Maxima Vernolio parilis solatia fati.
In commune ferens. doleat ne sola dolere,
Parcius ut doleant discinctæ mœnibus ambæ,
Pœnaque par feriat quos culpa coïquinat æqua,
Amodo ne Regi casu quocumque repugnent,
Neve repugnantes juga nostra repellere possint.

(*Recueil des historiens des Gaules*, t. XVII, p. 213; Paris, 1818.)

solence du vainqueur. Or, l'animosité entre Normands et Français était grande, et Rouen vaincu allait subir durement la loi du roi de France. Tout d'abord, ce dernier semble vouloir se concilier le clergé en lui faisant des promesses relativement à l'élection libre des prélats[1]; mais ce n'était là qu'une manœuvre habile de circonstance, car, presque aussitôt, il leva sur l'église de fortes contributions[2].

Puis il rechercha le moyen de nuire au clergé dans l'usage des droits et prérogatives dont ce dernier jouissait. A cet effet, on voit Philippe II ordonner une enquête et proposer plusieurs articles en forme de questions, auxquelles les chanoines durent répondre[3]. Alors, il réunit à Rouen une assemblée de laïques composée de seigneurs

---

1. Guillaume le Breton : *Philippide*, livre VIII, vers 241 et suiv.

241 Præterea motu proprio, nullo supplicante,
Indulsit monachis et clero, ut fiat ab illis
Canonico deinceps pastorum electio ritu,
. . . .
. . . .
257 « Est mihi, proclamans, cura hæc quæ spectat ad ensem,
» Importuna satis cum sollicitudine regni :
» Divinis divina viris tractanda relinquo.
260 » Est curare satis laïco laïcalia; curâ
» Nolo. immortales animas quæ curat, abuti.
» Præsint ecclesiis, præsint conventibus illi
» Præesse quibus dederit concors electio, sicut
» Sacrosancta jubet sanctorum sanctio patrum. »

(*Recueil des historiens des Gaules*, t. XVII, p. 214.)

2. Monasteria thesauros dederunt regi Francorum, unumquodque quantum ab eo extorqueri potuit, et exspoliata est terra honoribus et divitiis, quia numera sola data sunt Francis.
(Anonymi continuatio appendicis Roberti de Monte ad Sigebertum.)

(*Recueil des historiens des Gaules*, t. XVIII, p. 342; Paris, 1822.)

3. De Interceptionibus clericorum adversus Domini regis juridictionem, dans dom Pommeraye (*Sanctæ Rotomagensis Ecclesiæ Concilia*, p. 176; Rouen, 1677), et dans dom Bessin (*Concilia Rotomagensis provinciæ*, p. 102; Rouen, 1717).

ralliés à sa cause, qui firent une sorte d'information pour édicter un règlement de police sur les droits de l'Eglise[1].

Ces faits établissent que le roi de France traita le clergé normand avec peu de bienveillance. Vis-à-vis de la commune de Rouen il montra une grande dureté. Non-seulement, ainsi que le raconte son chroniqueur, Guillaume le Breton, il obligea la Ville à abattre ses murailles et à combler ses fossés[2], mais pour la dominer, il construisit un château-fort[3] assis sur un point culminant de la cité, du côté de la fontaine Gaalor, après avoir détruit le vieux château des ducs normands. Ce n'était pas le moyen de ramener à lui la population rouennaise, les citoyens de cette ville fière jusqu'alors invincible[4]. Aussi des motifs de discorde allaient bientôt surgir.

En effet, en mai 1207, à la suite sans doute d'un conflit entre les officiers royaux et la commune de Rouen, il vint à la tête d'une armée, bien que personne lui eût résisté, et leva sur les bourgeois des impôts considérables[5]. Mais peut-être com-

---

1. Stabilimentum factum apud Rotomagum inter Clericos et Barones Normanniæ. (Anno domini MCCV, mense novembris.) Dom Bessin : *Concilia Rotomagensis provinciæ*, p. 104; Rouen, 1717.)

2. Guillaume le Breton : *La Philippide*, liv. VIII, v. 167 et suiv. (*Recueil des historiens des Gaules*, p. 213, t. XVII; Paris, 1818.)

3. Rex *Philippus*, hoc anno (1204), totam in suum dominium recepit Normanniam, evertique fecit muros Rotomagi et Vernolii, et fecit novam turrem Rotomagi, versùs fontem *Gaalor*, et destruxit veterem. Anonymi Continuatio altera appendicis Roberti de Monte ad Sigebertum. Apud Chesnium, inter Normannicarum Rerum scriptores, p. 1004. (*Recueil des historiens des Gaules*, p. 347, t. XVIII.)

4. Egregia civitas Rotomagensis, hactenùs invicta. Ex Radulfi Coggeshalae abbatis chronico anglicano. (*Recueil des Historiens des Gaules*, t. XVIII, p. 99.)

5. Rex Francorum Philippus, mense maio, manu armatâ (quamvis nemo resisteret) Rotomagum primo intravit, et à civibus ejusdem urbis multam pecuniam et multa donaria suscepit. — Anonymi continuatio Appendicis Roberti de Monte ad Sigebertum *partim ex Acheriana editione, etc.* (*Recueil des historiens des Gaules*, p. 343, t. XVIII.)

prit-il qu'après son départ la ville se révolterait, car on le voit confirmer tous les droits de la commune de Rouen par une charte conservée aux archives municipales de Rouen[1]. Nous voyons donc le roi de France plus soucieux d'établir sa domination en Normandie que prêt à favoriser, par ses largesses, l'Eglise de Rouen. La seule construction qu'il fit élever fut le château-fort, auprès de la fontaine Galaor : nous savons dans quel but.

Revenons maintenant à l'étude du monument lui-même. Nous croyons pouvoir assez facilement définir les ravages que cet incendie dut exercer sur le monument, en nous souvenant qu'un pareil accident survint encore deux fois depuis cette époque, en 1514 et en 1822.

Le 4 octobre 1514[2], la flèche qui s'élevait sur la tour centrale prit feu par la négligence des plombiers qui y travaillaient. Dans cet incendie, on voit la flèche tomber sur le toit du chœur et, naturellement, le consumer en entier. La voûte n'en fut pas détruite pour cela, seulement elle fut percée par la chute de la croix qui surmontait l'aiguille, et même des charbons enflammés tombèrent par ce trou en

---

1. Elle a été publiée dans DUCHESNE : *Historiæ Normannorum scriptores antiqui. Charta Rothomagensis*, p. 1062 ; Paris, 1619, et dans les *Ordonnances des rois de France de la 3e race*, p. 411, t. II ; Paris, 1729. Ce second texte présente quelques légères différences avec celui de Duchesne.

V. CHERUEL : *Histoire de Rouen pendant l'époque communale* ; Rouen, 1843.

2. *Plumitif du Chapitre*, 4 octobre 1514.

TAILLEPIED : *Recueil des Antiquités et singularités de la Ville de Rouen*, p. 21 et 201-202.

FARIN : *Histoire de la Ville de Rouen*, 1re partie, p. 512 et suiv., 1668.

FARIN *(éd. Du Souillet)* : *Histoire de la Ville de Rouen*, 1re partie, p. 171 et suiv., 1731.

Dom POMMERAYE : *Histoire des Archevêques de Rouen*, p. 603 et suiv., 1667.

Le même : *Histoire de la Cathédrale de Rouen*, p. 26 et suiv., 1686.

consumant quelques-unes des chaires des chanoines, ainsi que le crucifix [1].

En 1822, le 15 septembre [2], nouvel incendie qui dévore la pyramide reconstruite au XVIe siècle. Ce fut la foudre qui l'occasionna ; là encore, nous voyons les débris enflammés tombant de la flèche déterminer des foyers d'incendie sur divers points de la toiture de l'église : en effet, le toit du chœur, celui des croisillons et celui de la nef, sur la longueur de trois travées, vers la tour, furent de même consumés. La pyramide tomba à demi-embrasée sur le croisillon sud et perça la voûte centrale de ce croisillon. Le beffroi établi dans cette pyramide contenait une cloche ; elle fondit, et le marteau tomba tout rouge dans l'église. Quant à la voûte de la lanterne sur laquelle s'entassèrent tous les débris qui tombaient de la pyramide, et où se conserva longtemps un foyer ardent, malgré la quantité de poutres enflammées, de fer et de plomb que ses voûtains supportèrent, elle tint bon, ne laissant tomber que de petites parties de charbons et de plomb fondu s'échappant par tous les trous pratiqués à la voûte.

Dans ces deux incendies, nous voyons que les parties en bois sont détruites entièrement par le feu, mais que les voûtes résistent. Les dégâts occasionnés aux voûtes proviennent seuls de la chute de corps pesants, c'est-à-dire de la flèche elle-même qui, en 1514, tombe sur le chœur, et en 1822 sur le croisillon sud. Mais là où les voûtes n'ont à supporter que les débris enflammés des toits, elles résistent, même quand

---

1. Le lendemain, le Chapitre fait couvrir le chœur de légers lambris afin de conserver les voûtes et d'y pouvoir célébrer bientôt l'office divin.

FARIN, ouv. cité, 1re partie, p. 516, 1668.

En effet, l'office canonial fut rétabli au chœur le jour de Saint-Mellon, le 22 octobre. FARIN (*éd. Du Souillet*), ouv. cité, 1re partie, p. 173.

2. *Journal de Rouen*, 15 et 16 septembre 1822.

DE LA QUÉRIÈRE : *Notice sur l'Incendie de l'église Cathédrale de Rouen* ; Rouen, 1822.

H. LANGLOIS : *Notice sur l'Incendie de la Cathédrale* ; Rouen, 1823.

ces débris s'y amassent en quantités considérables et forment un brasier formidable, ainsi qu'il arriva pour la voûte de la lanterne, qui, construite postérieurement au sinistre de 1200, malgré ces deux incendies de 1514 et de 1822, existe encore aujourd'hui. Quant aux dégâts occasionnés à l'intérieur de l'édifice, ils sont, dans les deux cas, de minime importance et sans effet sur le corps du monument.

Aussi, nous ne pouvons croire qu'un édifice de la fin du XIIe siècle, avec voûtes en ogives, ait pu périr tout entier par le feu. H. Langlois n'a d'ailleurs pu l'écrire qu'en donnant un sens trop absolu et exclusif aux termes employés dans les divers textes relatifs à cet évènement. Or, nous ne voyons rien qui s'oppose à reconnaître en ces textes la description de l'aspect ruiné que présentait la Cathédrale, ses combles ayant été détruits[1].

La chronique de Rouen[2] dit, en effet, que l'église tout entière fut brûlée; et l'acception ainsi restreinte du sens propre du mot nous semble soutenable; elle ajoute que les cloches le furent aussi; ceci ne nous paraît pas douteux, le beffroi de la tour centrale, où devaient se trouver les cloches, subissant le sort des combles; quant aux livres

---

1. Ces exagérations sont assez fréquentes. M. C. Enlart écrit dans son manuel d'archéologie française : « Il faut se défier tout particulièrement » des textes qui recommandent à la pieuse libéralité des fidèles un édifice » inachevé ou ruiné; le clergé qui a sollicité du pape une concession » d'indulgences, puis le rédacteur de la bulle destinée à émouvoir les » fidèles, ont eu intérêt, par deux fois, à exagérer l'exposé des besoins. » Si l'on en croit, par exemple, une bulle de 1428, la cathédrale de Noyon » aurait été alors presque détruite et totalement dépouillée à la suite des » ravages des Anglais : en réalité, le gros œuvre était presque intact, et un » certain nombre de boiseries et de meubles de cette époque sont parvenus » jusqu'à nous ». M. C. Enlart cite aussi le cas, où, « sous le coup de » l'émotion d'un sinistre, on a déclaré entièrement détruit un édifice dont il » subsistait une partie notable ». « C'est ainsi que Robert du Mont affirme » la ruine totale de Notre-Dame de Chartres dans l'incendie de 1193. Cependant, il subsistait, outre les cryptes, la façade avec ses clochers. » (*Manuel*, t. I, p. 94; Paris, 1902.)

2. Chronicum Rotomagense. LABBE : *Novae bibliothecae*, p. 370; Paris, 1657.

cités comme ayant péri, la chronique exagère le dommage qui put leur être causé, car nous trouvons mention, dans les Actes capitulaires au 7 octobre 1399, d'un livre de médecine du temps de l'archevêque Geoffroi, et dans les mêmes actes au 26 octobre 1413, les épîtres de saint Gérôme données à l'église par Rotrou ; de plus, nous possédons encore le *Livre d'Ivoire* et le *Bénédictionnaire de l'archevêque Robert*, qui proviennent des livres alors conservés dans cette bibliothèque de la Cathédrale[1].

Les autres textes ne peuvent pas non plus être invoqués pour repousser notre assertion. La charte du roi Jean venant de Lincoln, relative aux quêtes pour aider à la réparation de la Cathédrale, dit bien que l'église fut brûlée et presque complètement détruite. Mais ce texte, comme nous l'avons vu, semble nous offrir une rédaction où, dans un lieu très éloigné du sinistre, et sur ouï-dire, on a forcé la note en vue du but à atteindre ; et, de plus, le monument vient s'inscrire en faux contre lui, parce que les études archéologiques ont suffisamment fait remarquer dans l'édifice actuel des morceaux d'architecture qu'on ne peut classer par leur style qu'avant 1200.

La lettre-patente de Rouen se sert du même terme « eversa » pour spécifier les dégâts résultant de l'incendie supportés tant par la ville que par la Cathédrale. De plus, la continuation anonyme de l'appendice de Robert du Mont emploie, elle aussi, un terme commun : « corruit », touchant les mêmes évènements[2].

1. V. l'abbé Langlois : ***Mémoire sur les bibliothèques des Archevêques et du Chapitre de Rouen***, p. 488. (***Précis des travaux de l'Académie de Rouen en 1851-1852***; Rouen, 1852.)

Ces deux manuscrits sont conservés à la Bibliothèque de Rouen : le ***Livre d'Ivoire*** (Vitæ sanctorum), catal. H. Omont, 1405 (Y, 27), et le ***Bénédictionnaire de l'archevêque Robert***, même catal., 369 (Y, 7).

2. Urbs Rotomagensis cum ipsa matre ecclesia gravi incendio corruit. Anonymi continuatio Appendicius Roberti de Monte : ***Recueil des historiens des Gaules***, p. 341, t. XVIII.

En donnant le sens propre à ces deux termes et en l'appliquant à la Cathédrale, nous pouvons, croyons-nous, voir dans ces deux textes la relation de l'effondrement des voûtes, par conséquent d'un écroulement partiel de l'édifice ; car, ainsi que nous venons de le signaler dans les deux incendies de 1514 et 1822, les voûtes souffrent plus ou moins du feu qui dévore la charpente du toit ; mais, malgré tout, le fléau n'entraîne pas la destruction totale de la construction.

Or, si nous admettons que les voûtes se soient effondrées soit pendant l'incendie, ou plutôt après, ou bien que leur état de dégradation en eût nécessité la réfection ou demandé des réparations partielles, l'examen des voûtes nous laissera peut-être voir des reprises des travaux. Dans le cas de ces réparations, les arcs doubleaux et les arcs ogifs pourront nous présenter quelques différences dans la mouluration des claveaux, entre les travaux anciens et les nouveaux, et même aussi un tracé gauche ou des raccords maladroits.

L'étude que nous avons faite des voûtes de la Cathédrale nous a permis de constater ces traces dans la nef.

La vue photographique que nous donnons montre la retombée sur le mur sud de la nef de l'arc doubleau séparant la première travée[1] de ladite nef de la seconde, et les arcs ogifs de ces deux travées arcs venant retomber aussi en ce même point.

On remarquera que la branche d'arc ogif de la seconde travée présente bien le caractère d'une reprise de travaux sur un tas de charge antérieur. Il est même resté un fragment assez long de l'arc ogif primitif. De plus, on verra que le profil de la mouluration est différent dans les deux travaux, l'ancien et le nouveau, et que l'arc ogif présente par suite de cette reprise une courbe dont le tracé offre un

1. En commençant par la portail.

gauchissement caractéristique[1]. Ceci n'est pas particulier à une seule retombée d'arcs, mais s'observe encore à la retombée correspondante sur le mur nord et en plusieurs autres endroits de la nef[2]. Le profil de l'arc ogif du travail de reprise se rapportant au travail du XIIIe siècle, il s'en suit que l'ancien arc ogif provient bien d'un édifice antérieur à 1200, c'est-à-dire de la Cathédrale, sur laquelle à cette date l'incendie dont nous venons de parler exerça ses ravages.

Ayant ainsi établi que l'incendie de 1200 ne fit à l'édifice que des dégâts importants, il est vrai, mais facilement réparables et bientôt achevés, et, en tous cas, n'ayant pas modifié l'architecture du monument dans son gros œuvre, nous pouvons poser en principe que la Cathédrale actuelle renferme des parties considérables des dernières années du XIIe siècle, ainsi que le soupçonnait un historien de très grand talent, Viollet-le-Duc.

De l'exposé de ces faits, nous tirerons deux conclusions :

1° Ni Henri d'Andeli, ni Ingelram, maîtres maçons signalés dans des textes du XIIIe siècle comme travaillant ou ayant travaillé à la Cathédrale, ne peuvent en avoir fourni le plan ;

2° L'intérêt que les rois d'Angleterre et ducs de Normandie, Henri II, Henri le Jeune, Richard Cœur-de-Lion et le roi Jean portèrent à la Cathédrale de Rouen[3], indique par le fait même une volonté et une direction normandes ; cet édifice doit être considéré comme une œuvre de notre

---

1. Sur la photographie, l'arc doubleau présente aussi un fragment du premier travail, au-dessous de travail de reprise. Ce travail de reprise paraît là plus récent que celui de l'arc ogif de la seconde travée. Nous établirons cela plus tard.

2. La retombée de tous ces arcs ogifs dans la nef et dans le chœur est, en partie, masquée vers la base par un talus en plâtre. Ce talus, dont nous fixerons plus tard l'époque à laquelle il fut fait, surmonte le tailloir des chapiteaux des colonnettes recevant la retombée de ces divers arcs.

3. Nous reviendrons sur ce point dans l'analyse de la Cathédrale de la fin du XIIe siècle.



Voûtes de la Nef de la Cathédrale

pays, ainsi que nous le montrerons quand nous définirons son style. Ajoutons, pour terminer, que l'époque de sa construction nous semble devoir être comprise dans le dernier quart du XIIe siècle.

Nous venons de dire que le plan de la Cathédrale ne peut être attribué à personne : peu nous importe le nom de celui ou de ceux qui le dressèrent. Le propre des monuments du moyen-âge est d'être anonymes, parce qu'ils ne furent pas, comme ceux d'aujourd'hui, l'œuvre d'un seul architecte, mais d'un groupement d'artistes formant une école. Si les contemporains ne nous ont pas conservé leur souvenir, nous ne devons pas regretter outre mesure l'oubli de nos ancêtres (nous ne voulons pas dire leur manque de reconnaissance) envers ceux qui élevaient patiemment de tels chefs-d'œuvre, inscrivant dans la pierre, avec le sentiment de leur époque, un idéal de profonde beauté.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

LETTRE DE HUGUES, ÉVÊQUE DE ROUEN, A THIERRY, ÉVÊQUE D'AMIENS

Texte revu sur le texte original d'Etienne de Rouen. (Bibl. nat., ms. latin, 14146, fol. 167, v°.)

Reverendo patri T. Ambaniensium episcopo, Hugo, Rothomagensium sacerdos, prosperari semper in Christo. Magna opera Domini exquisita in omnes voluntates ejus Apud Carnotum cœperunt in humilitate quadrigas et carpentra trahere ad opus ecclesiæ construendæ, eorum humilitas etiam miraculis choruscare. Hæc fama celebris circumquaque pervenit, nostram denique Normanniam excitavit. Nostrates igitur, benedictione a nobis accepta, illuc usque profecti sunt et vota sua persolverunt. Deinde forma simili ad matrem suam ecclesiam in diocesi nostra per episcopatus nostros venire cœperunt, sub tali proposito quod nemo in eorum comitatu veniret nisi prius data confessionne et pœnitentia suscepta, nisi, deposita ira et malivolentia, qut prius inimici fuerant convenirent in concordiam et pacem firmam. His præmissis, unus eorum princeps statuitur, cujus imperio in humilitate et silentio trahunt quadrigas suas humeris suis, et præsentant oblationem suam non sine disciplina et lacrimis. Tria illa quæ præmisimus, confessionnem vedelicet cum pœnitentia, et concordiam de omni malivolentia, et humilitatem veniendi, cum obedienta, requirimus ab eis cum ad nos veniunt, eosque pie recipimus et absolvimus et benedicimus si tria illa deferunt. Dum sic informati in itinere veniunt, quandoque et in ecclesiis nostris quam maxime miracula creberrima fiunt, de suis etiam quos secum deferunt infirmis, et redecunt sanos quos secum attulerunt invalidos. Et nos permittimus nostros ire extra episcopatus nostros. sed prohibemus eos ne intrent ad excommuni-

catos vel interdictos. Facta sunt hæc, anno incarnati Verbi M° C° XL°, V° (1145). Bene vale.

DOCUMENTS CONSERVÉS A LONDRES

II

Rex etc. G. de Glappion senescallo Normanniæ et baronibus de scaccario, etc. Sciatis quod dedimus ecclesie Rothomagensi, ad reparacionem ejus, duo milia librarum Andegavensium, persolvendas ad quatuor scaccaria. Et terminus solucionis incipiet ad hoc festum Sancti Michaelis proximo futurum. Et ideo vobis mandamus, quatinus ad idem primum scaccarium de festo Sancti Michaelis, faciatis eidem ecclesie habere quingentas libras, et ad Pascha sequens quingentas libras, et ad festum Santi Michaelis sequens quingentas libras, et ad Pascha sequens D. libras. T. me ipso apud Valon. xxiiij die septembris anno regni nostri secundo.

AD. 1200
2° Johann.

Rotuli Normanniæ ab anno MCC ad annum MCCIV johanne Angliæ Rege.
Memb. 2.

(Rotuli Normanniæ, in Turri Londinensi asservati Johanne et Henri Quinto Angliæ regibus), accurante Thoma Duffus Hardy S. A. S. è soc. Int Templ.

Vol. I. de annis 1200-1205, necnon de anno 1417, p. 33; London, 1835.

III

Johanne Dei gratia, etc. Ad vestram credimus pervenisse noticiam qualiter ecclesia Rothomagensis, quæ est mater ecclesiarum Normanniæ, quam plurimum diligimus, igne combusta sit et funditus fere destructa. Ea propter rogamus et exortamur in Domino quatinus nuntios ejus cum ad vos venerint benigne recipere, efficaciter audire, et elemosinas vestras ad reparationem

ejus intuitu Dei et Beate Virginis, in cujus honorem dedicata est, transmittere velitis, ut Dominus vobis eternaliter retribuat, et nos devocionem vestram commendare debeamus. Prohibemus etiam ne quis prædictis nuntiis injuriam inferat vel molestiam, quos eos in protectionem nostram suscepimus. Duratura est autem hec carta propter biennum scilicet a festo S. Hylarii anno secunde coronationis nostre usque in duos annos. T. H. Apud Linc. (Lincoln), xiij die jan.

AN. 2° johann
AD. 1201.

Rotulus chartarum inceptus die Ascensionis Domini anno regni Regis Johannis secundo.

[Incepit annus regni 18 die Maii.]
Memb. 16. In dorso.

(Rotuli chartarum in Turri Londinensi asservati), accurante Thoma Duffus Hardy, S. S. A. è soc. Int. Templ. Lond.

Vol. I. Pars I ab anno MCXCIX ad annum MCCXVI, p. 100; London, 1837.

IV

Rex etc. omnibus, etc. Ad vestram credimus noticiam pervenisse qualiter ecclesia Rothomagensis mater ecclesiarum Normanniæ et Magistra cum tota civitate flammis irruentibus sit eversa : nos autem eandem ecclesiam tenere diligimus et sincere, tum quod fratrum et amicorum nostrorum sepultura nobis eam venerabilem in perpetuum commendat tum quia florent in ea beneficia sanctorum quorum meritis regni nostri et honoris prosperitas augeatur. Ea propter vos rogamus et exhortamur in Domino, quatinus nuntios ejus cum ad vos venerint : benigne recipere et efficaciter audire velitis, et elemosinas vestras ad reparationem ejus intuitu Dei et Beate Virginis in cujus honore dedicata : transmittere velitis : formam et exemplum vestris subditis nobiscum pariter tribuentes : qui ei juxta regie dignitatis munificentiam subvenimus. Talem igitur ad preces nostras eisdem nuntiis liberalitatem impendatis : ut de impensa vestra merito nostras preces sibi gaudeant affuisse et nos debeamus vestram devocionem in

Domino commendare. Prohibemus autem nequis prædictis nuntiis injuriam inferat vel gravamen. Et si quis eis in aliquo forisfecerit : id eis sine dilatione faciatis emendari. Et duret ista prædicatio ad die Purificationis Beate Marie regni nostri anno quarto, in duos annos. T. me ipso apud Rothomagum, XVI die octobris.

AN. 4° johann.
AD. 1202.

Rotulus litterarum Patentium inceptus die Ascensionis Domini xxiij die Maii anno Regni Illustrissimi Regis Johannis iiij[to].

Memb. 8.

(Rotuli litterarum patentium in Turri Londinensi asservati), accurante Thoma Duffus Hardy S. S. A. è soc. Int. Templ Lond.

Vol. I. pars I, ad anno MCCI ad annum MCCXVI, p. 19 ; London, 1835.

V

Rex etc. baronibus de Scaccario Cadomi etc., mandamus vobis quod sine dilatione reddatis residuum de promissione nostrà factà ad fabricam ecclesie sancte Mariæ Rothomagensis scilicet : CCCCLX libras Andegavenses. Teste Villelmo de Breosa. Apud Rhotomagum, viij die Aprilis.

AD. 1203
4° johann.

Rotulus terrarum liberatorum et contrabrevium de Norm. Andegav. et Pictav. inceptus die ascensionis Domini xxiij Die Maii anno regni Illustrissimi Regis Johannis iiij[to].

Memb. 2.

(Rotuli Normanniæ in Turri Londinensi asservati, Johanni et Henrico Quinto Angliæ regibus.) Accurante Thoma Duffus Hardy S. A. S. è soc. Int. Templ.

Vol. I. De annis 1200-1205, nec-non de anno 1417, p. 86 ; London, 1835.

VI

Rex etc. W. thesaurario, et G. T. R. camerariis etc. Liberate de thesauro nostro Ricardo Hayronn. LXXV librarum sterlingorum pro ccc libris Andegavensium quas debemus de promissione quam fecimus ad opus ecclesie Rothomagensis. Teste me ipso apud Neuport iij die febr.

5° johann
AD. 1204.

Rotulus Terrarum et denarior. liberatar. in Anglia anno regni domini Regis Johannis quinto. Memb. 6.

(Rotuli de liberate ac de misis et præstitis. Regnante johanne.) Cura T. Duffus Hardy, p. 80; London, 1844.

VII

DÉCRÉTALE DU PAPE (1198).

Innocentius episcopus servus servorum Dei venerabili fratri Waltero archiepiscopo et dilectis filiis suis, capitulo Rothomagensi, salutem et apostolicam benedictionem. Ex parte tua, frater archiepiscope, apostolicis fuit auribus intimatum quod ad restaurandam fabricam Rothomagen. Ecclesiæ tractatum communiter habuistis te, frater archiepiscope, postulante ut quilibet canonicorum tecum pariter aliquam suorum reddituum portionem operi tam pio et necessario deputaret. Quia vero super hoc diversae fuerunt inter vos, filii canonici et variæ voluntates; ne tam laudabile opus ex vestra dissidentia negligatur, auctoritate præsentium duximus statuendum ut si qui vestrum ipsius archiepiscopi et majoris et sanioris partis capituli futuris super hoc constitutionibus duxerint resistendum, obtineat sententia plurimorum. Nulli ergo omnino hominum licitum sit hanc vestrae paginam constitutionis infringere vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare præsumpserit indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli apostolorum se noverit incursurum.

Datum Romæ apud sanctum Petrum, V Idus junii, pont. nostri anno primo.

1198 jun 9.
[Romæ apud S. Petrum]
Innocentius III (1198-1216).

Migne : Patrologiæ Cursus completus, t. CCXIV, col. 219.

V. Cartulaire de la Cathédrale de Rouen, n° 129, f. 87, v°, 2me col. (Bibliothèque de Rouen, 1193 (Y, 44).

ERRATUM

Page 80, ligne 18 : Au lieu de : Ni Henri d'Andeli, ni Ingelram,
lire : Ni *Jean* d'Andeli, ni *Enguerran*.

Rouen. — Imprimerie LECERF Fils, rue des Bons-Enfants, 46-48.


JL

